

SC-CAMLR-VIII

COMITE SCIENTIFIQUE POUR LA CONSERVATION DE LA
FAUNE ET LA FLORE MARINES DE L'ANTARCTIQUE

RAPPORT DE LA HUITIEME REUNION
DU COMITE SCIENTIFIQUE

HOBART, AUSTRALIE
6 - 10 NOVEMBRE 1989

CCAMLR
25 Old Wharf
Hobart
Tasmania 7000
AUSTRALIA

Téléphone : 61 02 310366
Fac-similé : 61 02 232714
Télex : AA 57236

Ce document est publié dans les quatre langues officielles de la Commission : anglais, français, russe et espagnol. Des copies peuvent être obtenues sur demande auprès du Secrétariat de la CCAMLR à l'adresse indiquée ci-dessus.

Résumé

Dans ce document est présenté le rapport adopté de la huitième réunion du Comité scientifique pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique qui s'est tenue à Hobart, Australie, du 6 au 10 novembre 1989. Parmi les questions les plus importantes examinées au cours de cette réunion, on citera: les ressources de krill, les ressources de poissons, les ressources de calmars, le contrôle et la gestion de l'écosystème, les populations de mammifères et d'oiseaux marins et la coopération avec d'autres organisations. Sont annexés les rapports des réunions des organes du Comité scientifique, y compris l'Atelier sur l'Etude par simulation de la CPUE du krill, le Groupe de travail sur le krill, et les Groupes de travail chargés de l'évaluation des stocks de poissons et du Programme de contrôle de l'écosystème de la CCAMLR.

TABLE DES MATIERES

	Page
OUVERTURE DE LA REUNION	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
RAPPORT DU PRESIDENT	2
RESSOURCES DE KRILL	3
ETAT ET TENDANCES DE LA PECHE	3
RAPPORT DE L'ATELIER SUR L'ETUDE PAR SIMULATION DE LA CPUE DU KRILL	7
RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE KRILL (WG-KRILL)	9
BESOINS EN DONNEES	13
AVIS A LA COMMISSION	15
RESSOURCES DE POISSONS	16
EVALUATION DES STOCKS DE POISSONS - RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL	16
DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES D'EXEMPTION POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	16
STATISTIQUES DE CAPTURE ET D'EFFORT	17
Zone statistique 48 (Secteur de l'océan Atlantique)	17
Zone statistique 58 (Secteur de l'océan Indien)	18
Zone statistique 88 (Secteur de l'océan Pacifique)	18
DETERMINATION DE L'AGE	18
AUTRES INFORMATIONS BIOLOGIQUES	18
SELECTIVITE DU MAILLAGE	19
EVALUATIONS PREPAREES PAR CERTAINS PAYS MEMBRES	20
ZONE STATISTIQUE 48	20
Sous-zone 48.3 (Géorgie du Sud)	20
Captures	20
Evaluations de stocks individuels	21

<i>Notothernia rossii</i> dans la Sous-zone 48.3	21
Conseils de gestion	21
<i>Champscephalus gunnari</i> dans la Sous-zone 48.3	21
Conseils de gestion	22
<i>Notothernia gibberifrons</i> dans la Sous-zone 48.3	23
Conseils de gestion	23
<i>Pseudochaenichtys georgianus</i> dans la Sous-zone 48.3	
<i>Chaenocephalus aceratus</i> dans la Sous-zone 48.3	24
Conseils de gestion	24
<i>Notothernia squamifrons</i> dans la Sous-zone 48.3	24
Conseils de gestion	24
<i>Dissostichus eleginoides</i> dans la Sous-zone 48.3	25
Conseils de gestion	25
<i>Patagonothen brevicauda guntheri</i> dans la Sous-zone 48.3	25
Conseils de gestion	26
Conseils généraux de gestion	26
Sous-zone 48.2 (îles Orcades du Sud)	27
Conseils de gestion	27
Sous-zone 48.1 (péninsule Antarctique)	27
Conseils de gestion	27
ZONE STATISTIQUE 58	28
Sous-zone 58.4	28
Division 58.4.4 (Hauts-fonds Ob et Lena)	28
Sous-zone 58.5, Division 58.5.1 (îles Kerguelen)	28
<i>Champscephalus gunnari</i> dans la Division 58.5.1	28
Conseils de gestion	28
<i>Dissostichus eleginoides</i> dans la Divisions 58.5.1	29
Conseils de gestion	29
<i>Notothernia rossii</i> dans la Division 58.5.1	29

Conseils de gestion	29
<i>Notothernia squamifrons</i> dans la Division 58.5.1	30
Conseils de gestion	30
Division 58.5.2 (île Heard)	30
CONSEILS GENERAUX A LA COMMISSION	30
AUTRES QUESTIONS	31
RESSOURCES DE CALMARS	31
RESUME DES ACTIVITES RELATIVES AUX RESSOURCES DE CALMARS	31
AVIS A LA COMMISSION	32
AMENAGEMENT ET CONTROLE DE L'ECOSYSTEME	33
PARAMETRES APPROUVES DE CONTROLE DES PREDATEURS	33
Sites et espèces	33
Méthodes	34
Collecte des données	34
Traitement et analyse de données	34
Déclaration des données	35
Evaluation des paramètres	36
RECHERCHE DIRIGEE SUR LES PREDATEURS	36
DONNEES ENVIRONNEMENTALES POUR LE CONTROLE DES PREDATEURS	36
CONTROLE DES PROIES	37
Conception d'études	37
Méthodes d'évaluation	37
Données écologiques pour le contrôle des proies	38
Considérations d'ordre général	38
Implications de l'analyse à échelle précise de données sur le krill	39
QUESTIONS GENERALES	40
Applicabilité du CEMP aux stratégies de gestion de la CCAMLR	40

Analyse d'interdépendance entre le contrôle des prédateurs et celui des proies	41
Atelier CCAMLR/CIB sur l'écologie alimentaire des baleines mysticètes australes	41
Promotion du CEMP	42
Prochaine réunion	42
Responsable	43
AVIS A LA COMMISSION	43
POPULATIONS DE MAMMIFERES ET D'OISEAUX MARINS	44
DEVELOPPEMENT D'APPROCHES DE CONSERVATION DES RESSOURCES MARINES VIVANTES DE L'ANTARCTIQUE	46
COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS	50
REVISION ET PLANIFICATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITE SCIENTIFIQUE	53
ACTIVITES DURANT LA PERIODE D'INTERSESSION	53
COORDINATION DES ACTIVITES SUR LE TERRAIN POUR LES SAISONS DE RECHERCHES SUR LE TERRAIN, DE 1989/90 ET 1990/91	53
BUDGET POUR 1990 ET PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1991	55
ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE SCIENTIFIQUE	55
PROCHAINE REUNION	55
AUTRES QUESTIONS	56
ACCES ET UTILISATION DES DONNEES DE LA CCAMLR	56
COLLECTE DES DONNEES SUR L'ENVIRONNEMENT	57
DOCUMENTS DU COMITE SCIENTIFIQUE	58
DEMANDE DE STATUT D'OBSERVATEUR PAR L'ASOC	59
REGLEMENT INTERIEUR	59
ADOPTION DU RAPPORT	59

CLOTURE DE LA REUNION	59
ANNEXE 1: Liste des participants	61
ANNEXE 2: Liste des documents de réunion	71
ANNEXE 3: Ordre du jour de la huitième réunion du Comité scientifique	85
ANNEXE 4: Rapport de l'Atelier sur l'Etude par simulation de la CPUE du krill (SC-CAMLR-VIII/BG/3 Rev. 1)	89
ANNEXE 5: Rapport de la première réunion du Groupe de travail sur le krill (SC-CAMLR-VIII/4 Rev. 1)	153
ANNEXE 6: Rapport du Groupe de travail chargé de l'évaluation des stocks de poissons (SC-CAMLR-VIII/7)	199
ANNEXE 7: Rapport du Groupe de travail pour le Programme de contrôle de l'écosystème de la CCAMLR (SC-CAMLR-VIII/6)	329
ANNEXE 8: Budget du Comité scientifique pour 1990 et prévisions budgétaires pour 1991	385

RAPPORT DE LA HUITIEME REUNION DU COMITE SCIENTIFIQUE

OUVERTURE DE LA REUNION

1.1* Le Comité scientifique pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique s'est réuni sous la Présidence du Dr Inigo Everson (Royaume-Uni) du 6 au 10 novembre 1989 à l'Hôtel Wrest Point à Hobart, Australie.

1.2 Les représentants des pays membres suivants étaient présents à la réunion: l'Argentine, l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Chili, la Communauté économique européenne, la France, la République démocratique d'Allemagne, la République fédérale d'Allemagne, l'Inde, le Japon, la République de Corée, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Pologne, l'Afrique du Sud, l'Espagne, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique.

1.3 A l'invitation du Comité scientifique, les représentants de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et du Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR), ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs. Les observateurs des états adhérents: l'Italie, le Pérou, la Suède et l'Uruguay ont également participé à la réunion sur invitation.

1.4 Les observateurs furent accueillis et encouragés à participer, le cas échéant, aux discussions des questions 2 à 9 de l'ordre du jour.

1.5 Une liste des participants figure à l'Annexe 1. Une liste des documents examinés au cours de la réunion se trouve à l'Annexe 2.

1.6 Les rapporteurs responsables de la préparation du rapport du Comité Scientifique étaient : M. D. Miller (Afrique du Sud), pour les ressources de krill et de calmars; Dr J. Beddington (Royaume-Uni), pour les ressources de poissons; Dr J. Croxall (Royaume-Uni), pour le contrôle et la gestion rationnelle de l'écosystème; Dr J. Bengtson (USA), pour les populations de mammifères et d'oiseaux marins; et M. P. Heyward (Australie) pour tous les autres points.

* La première partie du chiffre se rapporte au point approprié de l'ordre du jour (voir l'annexe 3).

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.7 Le Président a noté qu'à la suite de la discussion avec le Responsable du Groupe de travail de la Commission pour le développement d'approches de conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique (WG-DAC), Australie, une question supplémentaire "Développement d'approches de conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique" a été proposée après la préparation et la distribution de l'ordre du jour préliminaire. Des notes explicatives avaient été distribuées aux Membres comme convenu.

1.8 L'ordre du jour provisoire de la réunion avait été distribué aux Membres conformément au Règlement intérieur. Aucune modification à l'ordre du jour provisoire n'a été proposée et l'ordre du jour a été adopté (Annexe 3).

RAPPORT DU PRESIDENT

1.9 Le Président a pris note du fait que les Membres avaient poursuivi leurs travaux au cours de la période d'intersession pendant laquelle plusieurs réunions avaient eu lieu. Il a remercié les Responsables, les rapporteurs, les participants, les pays hôtes et le Secrétariat pour avoir contribué au succès de ces réunions.

1.10 Un Atelier sur l'Etude par simulation de la CPUE du krill (WS-KCPUE) s'est tenu au Southwest Fisheries Centre, La Jolla, USA, du 7 au 13 juin 1989 (Responsable, Dr J. Beddington, Royaume-Uni) et une réunion du Groupe de travail sur le krill (WG-Krill) au même endroit du 14 au 20 juin 1989 (Responsable, M. D. Miller, Afrique du Sud). Le rapport de l'Atelier fut intitulé SC-CAMLR-VIII/3. Le rapport de la réunion du Groupe de travail, intitulé SC-CAMLR-VIII/4, et un rapport de la réunion par son Responsable, intitulé SC-CAMLR-VIII/5, furent distribués.

1.11 Le Groupe de travail chargé du Programme de contrôle de l'écosystème de la CCAMLR (WG-CEMP) s'est réuni à Mar Del Plata, Argentine, du 23 au 30 août 1989 (Responsable, Dr K. Kerry, Australie). Le rapport de la réunion a été distribué sous le titre SC-CAMLR-VIII/6.

1.12 Le Groupe de travail chargé de l'évaluation des stocks de poissons (WG-FSA) s'est réuni à Hobart, Australie, du 25 octobre au 2 novembre 1989 (Responsable, Dr K.-H. Kock, RFA). Le rapport de la réunion a été distribué sous le titre SC-CAMLR-VIII/7.

1.13 Le Président a noté que la Commission avait reçu les rapports Statlant de trois pays membres (la France, le Royaume-Uni et l'URSS) sur les capture de poissons, dont le total s'élevait à 104 397 tonnes et les rapports de trois pays membres (le Japon, la République de Corée et l'URSS) sur les captures de krill dont le total s'élevait à 382 205 tonnes. Le Chili et la Pologne ont par la suite déclaré des captures de krill (de 5 394 tonnes et 7 871 tonnes respectivement) portant le total des captures de krill à 395 470 tonnes. Un rapport d'un pays membre (le Royaume-Uni) avait été également reçu sur la capture de calmars, avec une capture totale de 8 tonnes.

1.14 Le Président a fait un compte rendu de certains documents disponibles que le Comité scientifique devrait considérer. Douze rapports sur les activités des Membres ont été soumis, dont 9 furent reçus par le Secrétariat dans les délais fixés, 11 documents de travail ont été soumis, dont 9 dans les délais fixés, et 57 communications générales ont été soumises, dont 23 dans les délais fixés.

RESSOURCES DE KRILL

ETAT ET TENDANCES DE LA PECHE

2.1 Le total des captures de krill pour la saison de 1988/89 dépassait de 6,7% celui de 1987/88. Avec un montant de 395 470 tonnes, ceci représente la deuxième capture annuelle la plus importante réalisée au cours des sept dernières saisons (voir tableau 2.1)

Tableau 2.1: Débarquements de krill par pays (en tonnes) depuis 1982/83

Membre	Année australe*						
	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Chili	3 752	1 649	2 598	3 264	4 063	5 938	5 394**
RDA	0	0	50	0	0	0	0
Japon	42 282	49 531	38 274	61 074	78 360	73 112	78 928
Republique de Corée	1 959	5 314	0	0	1 527	1 525	1 779
Pologne	360	0	0	2 065	1 726	5 215	7 871**
Espagne	0	0	0	0	379	0	0
URSS	180 290	74 381	150 538	379 270	290 401	284 873	301 498
Total	228 643	130 875	191 460	445 673	376 456	370 663	395 470

* L'année australe commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin. La colonne "année australe" se réfère à l'année civile où l'année australe se termine (par exemple 1988 se réfère à l'année australe 1987/88).

** D'après les données de capture fournies lors de la réunion.

2.2 La figure 2.1 ci-dessous illustre la capture totale de krill par zone statistique et par année, depuis 1973.

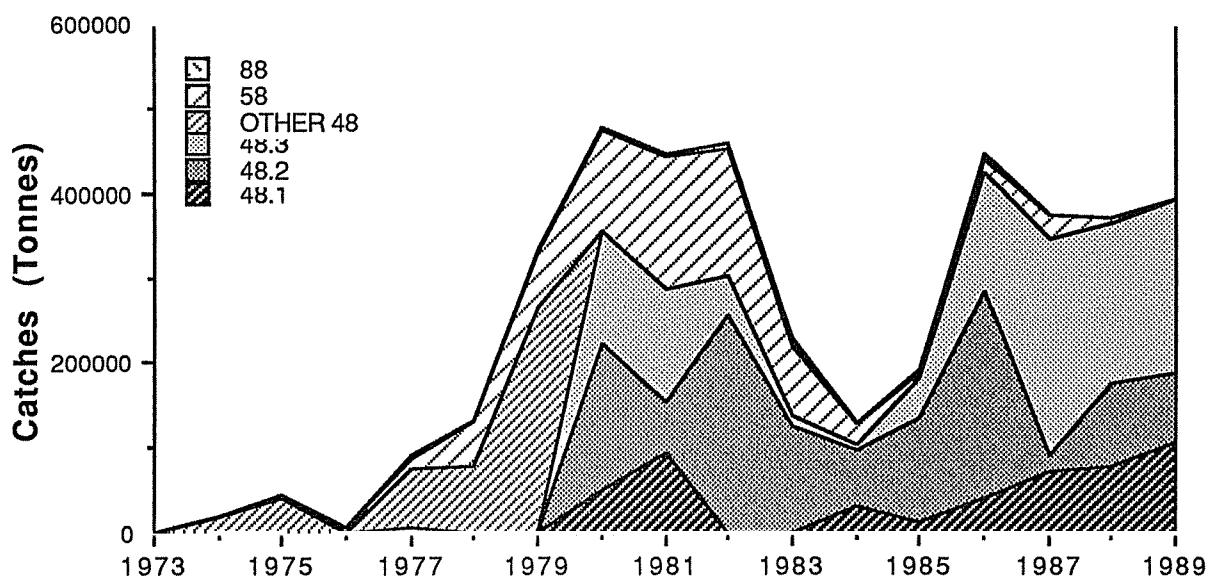


Figure 2.1: Capture totale de krill de 1973 à 1989 ("Other" se réfère aux captures de la zone statistique 48 non attribuées aux sous-zones 48.1, 48.2 ou 48.3).

2.3 Une analyse des débarquements par zone en 1988/89 indiquait une augmentation du total des captures de la zone statistique 48 par rapport à l'année précédente. A cet égard, les captures soviétiques des sous-zones 48.1 et 48.3 ont augmenté respectivement d'environ 20 000 et 15 000 tonnes, tandis que celles de la sous-zone 48.2, connurent une réduction d'à peu près 13 000 tonnes (voir paragraphe 2.6).

2.4 Par contraste, il y eut une baisse notable des captures (de 6 490 à 217 tonnes) provenant de la sous-zone 58.4.

2.5 A l'exception des captures soviétiques, qui augmentèrent de quelques 16 600 tonnes, soit 6%, les captures de krill réalisées par la plupart des pays étaient similaires aux niveaux atteints en 1987/88, bien que les captures japonaises et polonaises aient augmenté respectivement de 5 816 tonnes, soit 8%, et 2 656 tonnes, soit 50%.

2.6 En 1988/89, la capture totale du krill (301 498 tonnes) par l'Union Soviétique, pour chaque zone, était composée de la manière suivante:

Sous-zone 48.1	20 875	(0 tonnes en 1987/88)
Sous-zone 48.2	76 494	(89 888 tonnes en 1987/88)
Sous-zone 48.3	203 912	(188 391 tonnes en 1987/88)
Zone statistique 88	0	(0 tonnes en 1987/88)
Sous-Zone 58.4	217	(6 490 tonnes en 1987/88)

2.7 Le Dr T. Lubimova (URSS) a indiqué que l'augmentation des captures soviétiques dans la sous-zone 48.3 résultait de la présence continue de concentrations exploitables de krill, pendant l'été et l'automne, sur la pente continentale de la Géorgie du Sud. Ceci provenait de la dynamique de la circulation des eaux pendant l'année australe 1988/89.

2.8 Le Dr Lubimova indiqua que pour des raisons de traitement, il est essentiel, pour la pêcherie, que le krill n'ait pas été alimenté récemment. De telles agrégations de krill sont particulièrement caractéristiques de la Sous-zone 48.3, pendant l'été et l'automne.

2.9 Le Dr Lubimova insista de nouveau sur le fait que la réduction continue des captures soviétiques dans la sous-zone 58.4 pourrait être attribuée à de sévères conditions glaciaires, comme ce fut indiqué l'an dernier au cours de la réunion du Comité scientifique, (SC-CAMLR-VII, paragraphe 2.7).

2.10 Dans ce contexte, le Dr Y. Shimadzu (Japon) déclara que la limitation de la pêche japonaise aux Sous-zones 48.1, 48.2 et 58.4 (notamment la sous-zone 48.1) depuis 1984, était principalement le résultat des contraintes logistiques causées par la réorientation des opérations de pêche dans des secteurs géographiques directement adjacents à la Zone de la Convention.

2.11 Les documents distribués lors de la réunion traitaient notamment de: la pêche commerciale du krill dans la Zone de la Convention (SC-CAMLR-VIII/BG/11), la détermination de la réponse acoustique du krill (SC-CAMLR-VIII/BG/30), la distribution à long terme de la pêche du krill dans la Zone statistique 58 (SC-CAMLR-VIII/BG/21), l'analyse des données à échelle précise déclarées à la Commission (SC-CAMLR-VIII/BG/43 et 44), et la recherche sur les pêcheries japonaises de krill (SC-CAMLR-VIII-BG/28, 29, 30, 31 et 52). Le Dr Lubimova attira l'attention sur différents documents soviétiques traitant des aspects des opérations de pêche soviétiques et de la biologie du krill en général. Les sujets discutés dans ces documents se rapportait à la capturabilité du krill par chaluts (SC-CAMLR-VIII/BG/9), l'évaluation de la biomasse du krill dans certains lieux de pêche ((SC-CAMLR-VIII/BG/4, 5, 7 et 10) et l'analyse des conditions sous lesquelles opèrent les navires de pêche quant à la distribution, la biologie et le comportement du krill (SC-CAMLR-VIII/BG/23). D'autres documents soviétiques traitaient de la biologie du krill en général (SC-CAMLR-VIII/BG/22 et 24) et de la dynamique de la population en ce qui concerne le développement de la pêche (SC-CAMLR-VIII/BG/21). Il fut convenu qu'un examen détaillé de ces documents devrait être reporté à la prochaine réunion du Groupe de travail sur le krill (WG-Krill) (voir paragraphe 2.29 ci-dessous).

2.12 La plupart des pays se livrant à la pêche du krill ont indiqué que les tendances récentes (c'est à dire les légères augmentations ou diminutions des captures d'année en année) continueraient. A cet égard, le Dr Shimadzu signala que le potentiel limité du marché concernant la chair de krill est susceptible de maintenir les captures japonaises de krill plus ou moins aux niveaux actuels. Le Dr Lubimova déclara que l'Union Soviétique avait réalisé de récents progrès technologiques dans le domaine de la production de denrées comestibles à base de krill, et qu'il était vraisemblable que, dans un proche avenir, la capture totale de krill des pêcheries soviétiques augmenterait car leurs opérations s'étendaient maintenant aux Zones statistiques 58 et 88.

RAPPORT DE L'ATELIER SUR L'ETUDE PAR SIMULATION DE LA CPUE DU KRILL (WS-KCPUE)

2.13 Le Dr J. Beddington (Royaume-Uni), Responsable de l'Etude par simulation de la CPUE du krill a brièvement exposé les grandes lignes des résultats de l'Atelier sur l'Etude par simulation de la CPUE du krill (Annexe 4) qui s'est tenue au Southwest Fisheries Centre, La Jolla, USA, du 7 au 13 juin 1989.

2.14 L'Atelier a fourni aux participants l'occasion de travailler en proche collaboration avec les consultants désignés par la CCAMLR (Drs M. Mangel, University of California, Davis et Professeur D. S. Butterworth, University of Capetown) sur les détails de leurs simulations/analyses d'opérations d'évaluation soviétiques et sur les opérations japonaises de pêche de krill.

2.15 En dépit des problèmes liés à l'absence de participation soviétique à l'Atelier, un travail important a été effectué et plusieurs conclusions en ont été tirées (Annexe 4, paragraphes 17 à 28). En résumé, il a été conclu que, bien que les pêcheries soviétiques et japonaises n'opèrent pas de la même manière, plusieurs types de données de capture et d'effort pourraient être utilisés pour l'obtention d'un Indice composite d'abondance du krill. Ainsi, cet Indice pourrait être établi à partir d'informations sur les concentrations de krill dérivées de navires de recherche soviétiques et sur l'abondance du krill à l'intérieur de concentrations provenant de navires de pêche japonais. Toutefois, l'Atelier a conclu que l'application de l'Indice composite d'abondance est actuellement limitée en raison de l'aire restreinte d'opération de la pêcherie japonaise.

2.16 L'Atelier insista vivement sur le soin à apporter à l'évaluation de l'Indice composite car de nombreuses variables qui le composent ne changent pas proportionnellement à l'abondance du krill. De plus, il existe des doutes considérables quant au nombre de ces variables que l'on peut le mieux estimer. L'Atelier a considéré, de ce fait, qu'afin d'améliorer l'applicabilité de l'Indice composite, la collecte des données concernées devait, autant que possible, suivre les procédures standard. D'ailleurs, un certain nombre de suggestions ont été exprimées à cet effet. L'Atelier a convenu que certains paramètres concernant l'intérieur des concentrations de krill (par exemple la taille des essaims, le nombre d'essaims par unité de surface de concentration et la distance entre ces derniers) sont essentiels au contrôle de l'abondance du krill et que les données nécessaires devraient, pour donner les meilleurs résultats, être collectées acoustiquement.

2.17 L'Atelier a donc fait les recommandations suivantes:

- a) les navires de reconnaissance opérant comme soutien d'une flottille de pêche devraient recueillir les données conformément à un formulaire de carnet de passerelle recommandé (Annexe 4, Appendice 5). Les données ainsi obtenues devraient être analysées afin de fournir des estimations sur la taille et le type de concentrations de krill, comme cela est suggéré dans WS-KCPUE-89/5;
- b) tous les navires de pêche devraient recueillir les données par trait de chalut de la manière employée actuellement par la pêcherie japonaise;
- c) les données par trait de chalut devraient être analysées afin de fournir les indices appropriés d'abondance de krill basés sur les captures par unités de temps de recherche à l'intérieur des concentrations de krill sur une période de déclaration de dix jours;
- d) les procédures analytiques décrites ci-dessus devraient être conduites à titre expérimental et réexaminées après trois ans; et
- e) les données acoustiques devraient être employées pour mieux déterminer la taille des essaims, leur nombre par unité de surface de concentration et la distance entre les essaims dans les concentrations.

2.18 Le Dr Lubimova a exprimé l'opinion que l'utilité éventuelle des données de navires de recherche soviétiques employées pour la construction du modèle des opérations de pêche était limitée parce que ces navires ne viennent pas en soutien de l'activité de pêche. De plus, un certain nombre de documents soviétiques présentés lors de cette réunion-ci (plus particulièrement SC-CAMLR-VIII/BG/8, 10, 21 et 23) indiquèrent que plusieurs autres variables pourraient être employées pour améliorer la compréhension actuelle et les simulations des opérations de pêche se rapportant à l'abondance du krill et sa distribution. Les informations rassemblées par des scientifiques à bord des navires de pêche soviétiques ont indiqué que celles-ci seront définies de manière plus objective et qu'elles seront plus utiles que les données des navires de recherche opérant d'une manière prédéterminée et indépendamment des navires de pêche. Le Dr Lubimova indiqua également que les données collectées régulièrement à bord des navires de pêche soviétiques étaient difficiles à valider car elles n'étaient pas recueillies de façon scientifique et, de ce fait, leur application était limitée.

2.19 Une autre conclusion importante de l'Atelier portait sur les propriétés générales de l'Indice composite: celles-ci étaient telles que les changements mineurs dans l'abondance du krill étaient peu susceptibles d'être détectés, mais que tout changement significatif de l'Indice composite, du point de vue statistique, impliquerait qu'un changement important s'est produit dans l'abondance du krill. Bien qu'il soit possible de déduire les propriétés générales de l'Indice composite, l'Atelier a reconnu qu'une connaissance approfondie du comportement quantitatif de l'Indice composite s'avère nécessaire. En conséquence, l'Atelier a recommandé que la sensibilité de l'Indice composite aux variations dans les valeurs des paramètres devraient être examinée de manière plus approfondie. Sur ce point, certaines délégations ont considéré qu'il était vraiment prématuré de commencer l'évaluation de la sensibilité de l'Indice aux changements dans l'abondance de façon mécanique et sans une meilleure compréhension de certaines propriétés biologiques critiques de la (des) population(s) étudiée(s) (par exemple l'émigration saisonnière pour quitter des zones géographiques spécifiques ou l'immigration saisonnière pour y entrer).

2.20 Vu les opinions exprimées aux paragraphes 2.17 et 2.18 ci-dessus, il fut convenu que la considération des recommandations de l'Atelier et celles de la première réunion du WG-Krill pourraient s'avérer très profitables (voir paragraphes 2.24 à 2.36 ci-dessous).

2.21 Le Comité scientifique a remercié le Dr Beddington de l'organisation de l'étude et de son déroulement ces dernières années, ainsi que d'avoir rempli les fonctions de Responsable de l'Atelier qui se termine et de l'Etude dans son ensemble.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE KRILL (WG-KRILL)

2.22 Les attributions du WG-Krill (SC-CAMLR-VII, paragraphe 2.26) et ses objectifs pour la première réunion (SC-CAMLR-VII, paragraphe 2.29) ont été décidés à la réunion du Comité scientifique de l'an passé.

2.23 Le Groupe de travail s'est réuni (du 14 au 20 juin 1989), juste après le WG-CPUE et au même endroit. Le Responsable, M. D. Miller (Afrique du Sud) a exposé brièvement les sujets abordés et les conclusions provenant de la réunion (Annexe 5 et SC-CAMLR-VIII/5).

2.24 En bref, le Groupe de travail

- examina les données disponibles sur l'abondance et la distribution du krill et les techniques permettant de les déterminer;

- définit différentes échelles de distribution de krill et développa des définitions générales des types de concentrations de krill les plus fréquemment pêchées;
- reconnut l'utilité éventuelle et les limites de l'Indice composite d'abondance de krill développé par le WS-KCPUE pour contrôler les changements survenant dans l'abondance du krill;
- examina les informations disponibles sur la façon dont se comportent les niveaux d'abondance du krill et la distribution des activités des pêcheries, tant à l'heure actuelle que par le passé;
- souligna l'importance de la Zone statistique 48 dans son ensemble pour la pêcherie de krill;
- fit plusieurs recommandations concernant l'analyse et la collecte des données des pêcheries de krill, en particulier les données de fréquence de distribution de longueurs provenant de captures commerciales; et
- insista, à plusieurs reprises, sur l'importance de l'étude des interactions prédateurs-krill dans le contexte de l'estimation de l'impact possible de la pêche sur les prédateurs dépendant du krill.

2.25 Le Groupe de travail a aussi reconnu que l'Etude par simulation de la CPUE du krill avait largement contribué à mettre en valeur les aspects les plus pertinents des données nécessaires au contrôle des effets de la pêche sur la distribution et l'abondance du krill. En soi, les principaux facteurs introduisant une variance dans l'estimation de distribution et d'abondance du krill furent considérés par le Groupe de travail comme dépendant de la taille de la région étudiée. De même, l'applicabilité des techniques d'estimation disponibles est fonction de l' (des) échelle(s) sur laquelle (lesquelles) opère le processus étudié.

2.26 Le Comité scientifique discuta les rapports des réunions du WG-Krill et du WS-KCPUE du krill auxquelles les scientifiques soviétiques n'ont pas pu assister pour des raisons indépendantes de leur volonté. Ces discussions ont mis l'accent, tout particulièrement sur l'aspect pratique d'une collecte de données spécifiques et sur les contraintes pratiques associées à leur validation et utilité potentielle. En règle générale, il fut convenu que les données par trait de chalut provenant de navires d'évaluation, de recherche et de pêche commerciale fourniraient l'information essentielle permettant d'améliorer la connaissance

actuelle de la distribution et de l'abondance du krill par rapport aux opérations de pêche de krill.

2.27 Le Dr Lubimova fit remarquer la difficulté pratique associée à la collecte des données par trait de chalut à bord des navires commerciaux soviétiques qui ne pourrait être résolue que par la présence d'observateurs scientifiques à bord. Ces derniers fourniraient des renseignements sûrs, en plus des simples données par trait de chalut qui devraient présenter un intérêt certain en cas d'études futures du Groupe de travail.

2.28 On a considéré que, compte tenu du nombre élevé de documents présentés à cette réunion, les détails spécifiques sur les types d'analyses à effectuer sur de telles données devraient être reportés à la prochaine réunion du Groupe de travail. Le Comité scientifique, cependant, a convenu que certaines collectes de données et procédures d'évaluation pourraient être mises en œuvre immédiatement; celles-ci sont définies aux paragraphes 2.33 à 2.41.

2.29 Une importante discussion eut lieu également sur le développement d'une procédure approuvée pour résoudre le problème d'incertitudes concernant l'évaluation de l'impact possible de la pêche sur les stocks de krill tant locaux que globaux. A ce propos, l'une des recommandations du Groupe de travail fut notée. Elle suggère que les captures commerciales ne devraient pas dépasser significativement les niveaux actuels, compte tenu, en particulier, de l'impact possible de ces captures sur les populations de prédateurs locaux dans la Zone statistique 48. Un certain nombre de Membres ont exprimé leurs réserves sur cette recommandation, considérant que le développement de niveaux maximum de captures serait hâtif à ce stade, en particulier en l'absence d'évaluations acceptables de production de krill et de données nécessaires quant aux rapports fonctionnels entre le krill et les prédateurs dépendants.

2.30 Le Comité scientifique a, cependant, pris note des opinions exprimées dans SC-CAMLR-VIII/BG/11 et 19 en ce qui concerne l'ampleur éventuelle de l'impact de la pêche sur les ressources locales de krill et l'élaboration d'un protocole adéquat traitant de l'évaluation de cet impact, en tenant compte des définitions opérationnelles de l'Article II de la Convention. Le Comité scientifique a reconnu que ce problème spécifique est d'une portée particulièrement importante pour le Groupe de travail de la Commission chargé du développement d'approches de conservation (WG-DAC) (ceci est discuté en termes généraux aux paragraphes 7.6 à 7.17).

2.31 Prenant en considération l'indication du Dr Lubimova d'une augmentation éventuelle des opérations de pêche soviétiques (cf paragraphe 2.11 ci-dessus), le Comité scientifique a convenu que l'on manquait de données pertinentes sur les rapports fonctionnels entre l'abondance et la distribution du krill, les prédateurs dépendants ainsi que sur les effets plus directs des opérations de pêche (par exemple la capture accessoire possible dans les chalutages de krill d'espèces de poissons déjà en forte diminution).

2.32 Le Dr Lubimova indiqua que les dernières estimations de la production globale du krill dans tout l'Antarctique étaient relativement élevées (environ 50 million tonnes) (Hempel, 1988). D'autres Membres ont exprimé des sérieuses réserves quant à l'applicabilité de cette estimation.

2.33 Compte tenu des points de vue exprimés aux paragraphes 2.30 et 2.31, certains Membres étaient de l'avis que, afin de réduire au minimum les possibilités d'une surexploitation, la Commission devrait envisager l'instauration d'une politique générale selon laquelle les captures totales admissibles (TACs), pourraient être fixées comme mesure de prévention et limitées à certaines zones. Cette question particulière est reprise au paragraphe 2.48.

2.34 Enfin, le Comité scientifique a convenu qu'un bon nombre des questions énumérées ci-dessus (paragraphes 2.22 à 2.30) et dans le rapport du Groupe de travail (Annexe 5) nécessitent l'analyse et la révision des données. Etant donné le caractère urgent de la tâche globale du Groupe de travail (SC-CAMLR-VII, paragraphe 2.28), la présentation opportune des résultats subséquents sera indispensable pour que le Groupe de travail puisse démontrer des progrès quelconques. Pour cette raison, le Comité scientifique a recommandé que le WG-Krill se réunisse pendant la prochaine période d'intersession.

2.35 L'objectif principal de cette réunion sera de développer davantage les procédures destinées à évaluer l'abondance et la distribution du krill dans les sous-zones sélectionnées de l'Antarctique. Un objectif secondaire consisterait à considérer comment de telles informations pourraient être utilisées dans le but d'évaluer les effets possibles de changements de l'abondance et de la distribution du krill en ce qui concerne les opérations de pêche ainsi qu'à l'impact éventuel sur les prédateurs dépendant du krill (voir aussi les paragraphes 5.15 et 7.13 à 7.17). Afin d'atteindre ces objectifs, le Groupe de travail devra examiner:

- a) les informations sur l'abondance et la distribution du krill (y compris les informations/données pertinentes et disponibles, provenant de la pêcherie);

- b) la liaison avec le Programme de contrôle de l'écosystème en ce qui concerne l'évaluation de tout impact sur les espèces dépendantes et voisines des changements dans l'abondance et la distribution du krill; et
- c) les procédures possibles permettant d'évaluer l'impact sur les stocks du krill et sur les pêcheries de krill, ainsi que les formes d'exploitation actuelles et futures, y compris les changements résultant de la gestion, afin que le Comité scientifique puisse formuler des avis scientifiques appropriés sur le krill à la Commission.

2.36 Le Comité scientifique a convenu, que le Groupe de travail se réunira en Union soviétique, à une date qui sera établie par le Président en consultation avec les Membres.

BESOINS EN DONNEES

2.37 Les anciennes analyses de données acoustiques et celles actuellement disponibles devraient être examinées afin de vérifier les définitions de "concentration" et "types d'agrégation" (Annexe 5, tableau 4) proposées par le WS-KCPUE et appuyées par le WG-Krill. Les résultats de telles analyses pourraient s'avérer utiles pour la recherche sur les causes fondamentales de la formation et le maintien des concentrations. Autant que possible, ces résultats devraient être présentés à la prochaine réunion du Groupe de travail.

2.38 Les graphes acoustiques disponibles devraient être examinés afin de recueillir des données sur les paramètres de concentration et types d'agrégation de krill (c'est-à-dire la taille des essaims, leur nombre par unité de surface de concentration et la distance entre les essaims au sein des concentrations). Cette tâche devrait être entreprise aussitôt que possible, au plan soit national, soit coopératif, et des propositions sur la manière d'accéder à ces données et de les analyser devraient être présentées à la prochaine réunion du Groupe de travail.

2.39 Des données par trait de chalut provenant des navires de pêche commerciaux devraient être recueillies. Il semblerait (tout au moins en ce qui concerne les pêcheries soviétiques et polonaises) que la collecte de données utiles pourrait être aisément effectuée par des observateurs scientifiques placés à bord des navires de pêche. La mise au point de fiches adaptées à la déclaration de telles données est encouragé, et des recommandations à ce sujet devraient être présentées à la prochaine réunion du Groupe de travail.

2.40 La majorité des Membres du Comité scientifique ont perçu quelque utilité dans l'acquisition des données des carnets de passerelle provenant des navires de recherche sur le krill et des navires de pêche. Le Comité scientifique a recommandé que les Membres fournissent des informations sur le type et la quantité de données recueillies, à l'heure actuelle, sur les navires de pêche bénéficiant de la présence d'observateurs scientifiques, ainsi que sur les navires de recherche se servant des formats actuellement en usage sur ces navires. Ces informations devraient être présentées à la prochaine réunion du WG-Krill, avec des détails sur la quantité d'enregistrements acoustiques et les procédés suivis dans l'annotation de ces derniers à bord des navires de recherche et de pêche.

2.41 Les données disponibles de capture et d'effort à échelle précise devraient être davantage analysées afin d'étudier la distribution spatiale d'activités de pêche pendant les périodes de dix jours et au cours de chaque saison. De même, les analyses nécessaires devraient être entreprises (au plan national ou coopératif) aussitôt que possible afin d'étudier les formes possibles de distribution d'opérations de pêche commerciales pendant une saison et d'année en année. Les résultats de telles analyses devraient être fournies au Comité scientifique.

2.42 La déclaration des données de capture à échelle précise devrait continuer pour les Sous-zones 48.1, 48.2 et 48.3. Le Comité scientifique a noté qu'il existe une contradiction entre les paragraphes 2.19 de SC-CAMLR-VII et le paragraphe 59 de CCAMLR-VII à ce sujet. Pour cette raison, le Comité a recommandé une nouvelle fois que les données de capture à échelle précise provenant des Sous-zones 48.1, 48.2 et 48.3 soient déclarées. Autant que possible, les données de capture à échelle précise provenant d'autres Zones statistiques devraient être recueillies.

2.43 Des études visant au développement de procédés d'échantillonnage standardisé des captures de krill devraient être entreprises. En particulier, celles-ci devraient tenir compte du nombre et de la fréquence des échantillons relatifs aux distributions de longueur de krill dans les captures commerciales que devrait être prélevés. L'on devrait également tenir compte du développement de procédés pour l'évaluation des variances au sein d'une capture dans l'échantillonnage de distributions de longueurs ainsi qu'entre les captures et les navires.

2.44 Comme mesure intérimaire, des échantillons de longueurs d'au moins 50 spécimens de krill provenant d'un trait par jour par navire devraient être prélevés par tous les navires commerciaux. Il fut convenu que, lorsque cela s'avère possible, plus d'un échantillon devrait être prélevé de chaque trait, afin de fournir des estimations de variance. La mesure

standard de longueur à utiliser devait être de la face antérieure de l'œil au bout du telson. Les Membres sont instamment priés de signaler toute difficulté éprouvée quant aux procédés d'échantillonnage décrits ci-dessus, ainsi que ceux qu'ils utilisent actuellement, ou qu'ils ont l'intention d'utiliser, pour l'échantillonnage de fréquences de longueurs provenant des captures de krill (par exemple, l'utilisation d'observateurs à bord d'un navire commercial pour enregistrer toutes les fréquences de longueurs provenant de toutes les captures dans une zone). Autant que possible, les Membres sont aussi instamment priés de recueillir des données sur la fréquence des longueurs du krill provenant des captures commerciales et scientifiques dans la même zone.

AVIS A LA COMMISSION

2.45 Le WG-Krill devrait tenir une réunion en 1989/90 pendant la période d'intersession afin de poursuivre ses tâches et de soutenir l'élan amorcé lors de sa première réunion.

2.46 Des données par trait de chalut provenant des opérations commerciales de pêche au krill devrait être recueillies. De telles données devraient comprendre les détails d'opérations de pêche ainsi que les détails des captures.

2.47 Le Comité scientifique a recommandé que les données de capture et d'effort à échelle précise devraient être déclarées pour les Sous-zones 48.1, 48.2 et 48.3. Le recueil de telles données dans d'autres zones faisant l'objet de pêche commerciale, devrait être encouragé.

2.48 Il existe une pêcherie importante de krill dans la Sous-zone 48.3. La région est très appréciée des exploitants commerciaux car elle contient des concentrations de krill qui ne se sont pas alimentés. La connaissance actuelle des répercussions sur les prédateurs de krill et de l'impact de la pêche de krill sur les captures accessoires de stocks de poissons décimés est limitée.

Un certain nombre de Membres du Comité scientifique ont jugé qu'il serait à présent opportun, pour la Commission, de considérer soigneusement les effets de la mise en application - par mesure de précaution - d'une limite préventive sur les captures de krill dans cette zone.

D'autres Membres ont manifesté une certaine réserve à l'égard de ce point de vue. La productivité du krill est d'une haute importance quant aux interactions prédateurs-proies, or aucune donnée n'en faisait état. De plus, aucun rapport fonctionnel n'a été établi entre le krill et ses prédateurs dépendants.

RESSOURCES DE POISSONS

EVALUATION DES STOCKS DE POISSONS - RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

3.1 Le Responsable du Groupe de travail chargé de l'évaluation des stocks de poissons (WG-FSA), le Dr K.-H. Kock (RFA), présenta un compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Hobart dans les bureaux du Secrétariat, du 25 octobre au 2 novembre 1989.

3.2 Le rapport du WG-FSA figure à l'Annexe 6.

3.3 En examinant le rapport, le Comité scientifique a remercié le Responsable et les participants pour le travail considérable qu'ils ont fourni. De nombreux documents de référence furent présentés au WG-FSA et, de plus, un certain nombre de documents d'information présentés au Comité scientifique couvraient des questions portant sur l'évaluation des stocks de poissons. La liste de ces documents est fournie à l'Annexe 6, Appendice 3.

3.4 Le Comité scientifique approuva le rapport du WG-FSA, et en le recevant, utilisa les résultats de ce rapport comme point de départ pour discuter les questions à l'ordre du jour devant être traitées sous la rubrique "ressources de poissons".

3.5 Afin d'éviter toute répétition inutile, où certaines parties du rapport du WG-FSA furent acceptées avec seulement quelques commentaires - ou même aucun, ce rapport se réfère aux paragraphes appropriés dans le compte rendu du Groupe de travail; ce qui suit devrait donc être lu conjointement au rapport.

DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES D'EXEMPTION POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

3.6 Pendant la réunion du Groupe de travail, le Secrétariat a correspondu avec l'URSS. Trois navires de recherche (*Slavgorod*, *Borispol* et *Passat 2*) avaient effectué une recherche

halieutique dans la région de la Géorgie du Sud (Zone statistique 48.3). Au cours de la réunion, on annonça le retrait de ces vaisseaux.

3.7 Le Dr Lubimova déclara que les navires avaient pêché pendant moins d'une semaine, que les captures étaient de petite taille, et qu'il s'agissait surtout de l'espèce *Champocephalus gunnari*. Les résultats seront présentés à la prochaine réunion de la CCAMLR.

3.8 Le Comité scientifique a noté l'inquiétude du WG-FSA, Annexe 6 paragraphes 3 et 4, et a recommandé que:

- a) les plans pour de telles campagnes de recherche soient communiqués à tous les Membres à l'avance;
- b) les captures soient déclarées par trait de chalut au Secrétariat; et
- c) les captures effectuées par les navires de recherche soient considérées comme faisant partie du TAC.

3.9 Le Dr Beddington se référa aux projets présentés au WG-FSA d'une nouvelle campagne de recherche commune du Royaume-Uni et de la Pologne dans la Sous-zone 48.3 en janvier 1990. Le navire qui doit être utilisé est le chalutier commercial *Hillcove* puisque le RV *Profesor Siedlecki* n'était pas disponible. Ce type de prospection serait effectué de façon aléatoire et l'on s'attend à ce que les captures soient de petite taille (Annexe 6, paragraphe 3).

STATISTIQUES DE CAPTURE ET D'EFFORT

Zone statistique 48 (Secteur de l'océan Atlantique), (Annexe 6, paragraphes 5 à 12)

3.10 Les inquiétudes du WG-FSA concernant la déclaration des statistiques de capture et d'effort provenant des opérations d'une pêcherie à la palangre de l'URSS pour *Dissostichus eleginoides* dans la Sous-zone 48.3 furent notées par le Comité scientifique.

3.11 Le Secrétariat, à la demande du WG-FSA, avait préparé dans SC-CAMLR-VIII/BG/54, une fiche de déclaration pour la présentation des statistiques de capture et d'effort des pêcheries à la palangre.

3.12 Le Comité scientifique recommanda que toutes les statistiques, récentes et anciennes, de capture et d'effort de cette pêcherie soient présentées à la CCAMLR sous la forme définie dans ce document.

3.13 Certaines inquiétudes furent exprimées au sujet de la mise en œuvre de la pêcherie à la palangre. En effet, des pêcheries similaires avaient posé, ailleurs dans le monde, des problèmes de conservation, difficiles à déceler sur la seule base des statistiques de capture et d'effort. De plus, de nombreux cas de mortalité accidentelle, en particulier d'albatros et de grands pétrels, ont été rencontrés dans d'autres pêcheries à la palangre.

3.14 Le Dr Lubimova a expliqué que la pêche était effectuée à une profondeur moyenne de 800 mètres et même, à l'occasion, de 1 200 mètres. La pêcherie était dirigée principalement sur les classes les plus âgées qui apparaissaient sporadiquement à proximité du talus continental. Aucun problème de mortalité accidentelle n'était mentionné, mais il fut noté que SC-CAMLR-VIII/BG/54 exigeait une procédure pour la déclaration de tels incidents.

Zone statistique 58 (Secteur de l'océan Indien), (Annexe 6, paragraphes 13 à 14)

Zone statistique 88 (Secteur de l'océan Pacifique), (Annexe 6, paragraphe 15)

3.15 Les paragraphes ci-dessus furent approuvés sans commentaires.

DETERMINATION DE L'AGE (Annexe 6, paragraphes 17 à 20)

3.16 Le Dr E. Barrera-Oro (Argentine) insista sur l'importance de données d'âges correctes et nota comment des erreurs dans ces données se seraient propagées dans d'autres analyses. La tenue d'un atelier fut considéré comme étant le meilleur moyen de traiter de tels problèmes et il fut convenu que le Comité scientifique devrait envisager de tenir un tel atelier dans deux ou trois ans.

AUTRES INFORMATIONS BIOLOGIQUES (Annexe 6, paragraphes 21 à 27)

3.17 Quelques doutes furent exprimés par le Dr Lubimova sur une différence importante entre les longueurs au premier frai de *C. gunnari* des Orcades du Sud et de la Géorgie du Sud, telles qu'elles étaient rapportées dans SC-CAMLR-VIII/BG/16. Celles-ci furent notées mais ne purent être résolues.

SELECTIVITE DU MAILLAGE (Annexe 6, paragraphes 28 à 39)

3.18 Le Dr W. Slosarczyk (Pologne) attira l'attention sur quelques incohérences dans différentes sections du rapport du WG-FSA qui traitaient de la sélectivité du maillage. Le Comité scientifique nota cela et approuva les conclusions récapitulatives suivantes:

Si l'on présume que la taille actuelle de la maille de cordage utilisée dans les culs de chaluts commerciaux dépasse en moyenne de 10% la maille nominale (SC-CAMLR-VII/BG/11), l'introduction des maillages suivants dans la pêche commerciale dans la Zone 48 devrait être envisagée:

a) Sous-zone 48.3

- i) Pêche dirigée sur *C. gunnari*
80 mm, pour protéger les poissons immatures, ou
90 mm, pour protéger les premiers reproducteurs, ou
100 mm, pour donner un âge de 4 ans à la première capture;
- ii) Pêche dirigée sur *P.b. guntheri*
50 mm, pour protéger les poissons immatures;
- iii) Pêche mixte (non dirigée sur *C. gunnari* ou *P.b. guntheri*)
120 mm étendus pour comprendre *N. gibberifrons*, *C. aceratus* et
P. georgianus (en plus de *N. rossii* et *D. eleginoides* dont c'est déjà le
maillage depuis la réglementation de 1984 - Mesure de conservation
2/III), afin d'assurer une meilleure protection des poissons immatures;

b) Sous-zone 48.1 et 48.2

110 mm, pour assurer la protection des premiers reproducteurs de
C. gunnari et de *N. gibberifrons*.

De plus, l'on devrait inclure une disposition stipulant que les tabliers ne doivent pas être utilisés et que les culs de chalut doivent être faits de mailles en forme de losanges en cordage n'excédant pas 4,5 mm.

"Bien que le Groupe de travail ait convenu qu'il faille davantage développer la question, il a été considéré que les analyses présentées avaient atteint un stade où les facteurs de sélectivité pouvaient être utilisés comme guide pour introduire de nouveaux maillages comme outils de gestion."

3.19 Le Dr Lubimova exprima son inquiétude quant à une mortalité importante éventuelle de petits poissons passant au travers des filets; celle-ci réduirait l'intérêt apporté par une réglementation du maillage. Vu les caractéristiques morphologiques de l'espèce concernée, avant de prendre une décision sur un nouveau maillage, des études devraient être entreprises sur le taux de survie des poissons qui se sont échappés des chaluts.

3.20 Le Dr Østvedt nota que cette inquiétude avait déjà été exprimée lors des réunions du CIEM, mais il avait été décidé que la réglementation du maillage s'avérait néanmoins très profitable et devrait être maintenue.

EVALUATIONS PREPAREES PAR CERTAINS PAYS MEMBRES (Annexe 6, paragraphes 42 à 76)

3.21 De nombreuses évaluations furent préparées pour le WG-FSA et longuement discutées par ce dernier. Vu le caractère technique du travail et des commentaires, le Comité scientifique considéra qu'il ne pouvait que noter et prendre en compte ces discussions.

ZONE STATISTIQUE 48

Sous-zone 48.3 (Géorgie du Sud)

Captures (Annexe 6, paragraphes 77 à 79)

3.22 Le tableau 1, au paragraphe 77 du rapport du WG-FSA (Annexe 6) indiquait que les captures de *Myctophidae spp.* avaient augmenté de 1 102 tonnes en 1987 à 29 673 tonnes en 1989. Une certaine inquiétude fut exprimée sur l'ampleur de l'augmentation des niveaux de captures qui s'était produite sans aucune évaluation du stock.

3.23 Le Dr Lubimova expliqua qu'il s'agissait là d'une pêcherie expérimentale dirigée sur une seule espèce, *Electrona carlsbergi* qui fréquentait une aire très importante au-delà du Front polaire. Les estimations préliminaires de la biomasse du stock étaient élevées et la capture accessoire se limitait aux calmars. Cette capture accessoire était extrêmement

faible et seule des calmars individuels furent pris. Les résultats des analyses seront présentés à la CCAMLR l'année prochaine.

3.24 Certaines réserves furent exprimées sur la définition d'une pêcherie expérimentale par plusieurs délégations, et l'on jugea que les augmentations importantes de captures auraient dû être précédées d'une évaluation qui pourrait être examinée par le Comité scientifique.

3.25 Le Comité scientifique recommanda qu'afin d'éviter une confusion quant à l'espèce concernée, le Secrétariat devrait s'assurer que l'espèce-cible concernée soit identifiée dans les futures déclarations des statistiques de captures à la Commission.

Evaluations de stocks individuels

Notothenia rossii dans la Sous-zone 48.3 (Annexe 6, paragraphes 80 à 84)

3.26 Le Comité scientifique approuva le rapport du WG-FSA et nota qu'il ne comportait pas de données sur la composition de taille par âge de la capture de cette espèce. Vu le degré élevé de décimation de cette espèce, ces données sont essentielles. Le Comité scientifique recommanda que les compositions en longueurs et en âges de captures récentes soient fournies au Groupe de travail.

Conseils de gestion

3.27 Le Comité scientifique a recommandé que, compte tenu du niveau faible actuel du stock de *N. rossii*, toutes les mesures de conservations soient maintenues en vigueur.

Champocephalus gunnari dans la Sous-zone 48.3 (Annexe 6, paragraphes 85 à 99)

3.28 Le Dr Beddington a fait remarquer que les commentaires sur la fiabilité des estimations de biomasse pour la campagne d'étude anglo-polonaise figurant à l'Annexe 6, Appendice 6 (paragraphe 91) avaient été soumises par la délégation de l'URSS après la clôture de la réunion. Le Comité scientifique a recommandé que cette paternité devrait être reflétée dans une révision du paragraphe 91 de l'Annexe 6, Appendice 6.

Conseils de gestion

3.29 Il existe une grande différence entre les évaluations du stock de *C. gunnari* comme l'illustrent les deux analyses séparées. WG-FSA-89/27 présente un haut niveau d'incertitude, car l'estimation sur laquelle il est fondé risque de s'avérer être une surestimation ou sous-estimation substantielle du stock, alors que le WG-FSA n'a pas réussi à se mettre d'accord sur le moyen d'évaluer la fiabilité des résultats présentés dans WG-FSA-89/22 Rev. 1.

3.30 La grande différence entre les deux analyses pour la dernière année pose de sérieux problèmes pour la présentation du conseil de gestion à la Commission. Les TACs à des niveaux différents de valeurs données de F qui sont dérivés des deux évaluations se trouvent au Tableau 3.1. Ils diffèrent notablement.

Tableau 3.1: Niveaux du TAC (tonnes) pour *C. gunnari*, Sous-zone 48.3, calculés d'après des évaluations présentées dans WG-FSA-89/27 et WG-FSA-89/12 Rev. 1 (M = 0,35).

	Evaluation présentée dans WG-FSA-89/22	Evaluation présentée dans WG-FSA-89/22 Rev. 1
$F_{0.1} = 0,313$	6 545	22 235
$F_{\max} = 0,645$	11 961	40 273

3.31 Par définition, si la prospection au chalut et l'analyse basée sur celle-ci est correcte, un TAC fondé sur la VPA ajustée selon la CPUE entraînera une réduction importante du stock. Si l'analyse basée sur la VPA ajustée selon la CPUE est correcte et un TAC est établi sur la base des résultats d'étude au chalut, le stock augmentera considérablement.

3.32 Un certain nombre de délégations ont exprimé l'opinion que, étant donné les incertitudes et les grandes différences entre les estimations, toute position de compromis, par exemple l'établissement d'un TAC basé sur la valeur moyenne des deux évaluations, présenterait des problèmes similaires à ceux posés au paragraphe 3.31; ceci s'explique du fait que, si l'état du stock basé sur l'étude par chalutage est proche de la valeur correcte, un TAC basé sur l'établissement d'une moyenne des évaluations mènera à un épuisement substantiel du stock. Si l'état du stock basé sur WG-FSA-89/22 Rev.1 est proche de la valeur correcte, le stock augmentera substantiellement.

3.33 Le Dr Lubimova jugea que les conseils donnés aux paragraphes 3.30 et 3.31 offraient une information suffisante à la Commission.

Notothenia gibberifrons dans la Sous-zone 48.3
(Annexe 6, paragraphes 101 à 103)

3.34 L'analyse effectuée par le WG-FSA avait identifié une relation très forte entre le stock et le recrutement, ce qui implique que toute réduction additionnelle du stock conduirait à un recrutement encore plus bas.

3.35 Le Dr Barrera-Oro a réitéré l'inquiétude, exprimée lors de réunions antérieures, par les délégués de l'Argentine, au sujet de la capture de *Notothenia gibberifrons* comme capture accessoire dans la pêcherie dirigée sur *C. gunnari*. Même avec les TACs les plus bas présentés au WG-FSA pour *C. gunnari* (6 545 tonnes), la capture accessoire de *N. gibberifrons* atteindra un niveau plus élevé que la limite définie par le Groupe de travail (300 tonnes). La proportion de *N. gibberifrons* capturée comme capture accessoire dans la pêcherie de *C. gunnari* fluctuait entre 4 et 10% lors des années précédentes. Plusieurs autres délégués ont partagé cet avis.

Conseils de gestion

3.36 Le WG-FSA a rapporté qu'en raison de la taille actuelle du stock et de l'évidence d'un rapport entre le recrutement et le stock, il n'est pas opportun de recommander des captures au niveau de $F_{0.1}$. Les captures devraient être maintenues à un niveau minimum pour augmenter la taille du stock autant que possible. Le Groupe de travail a recommandé qu'il ne devrait pas y avoir de pêche dirigée sur *N. gibberifrons* et que la capture accessoire devrait être limitée à un maximum de 300 tonnes.

Cette recommandation a été prise à son compte par le Comité scientifique, sous le bénéfice de l'observation, de la part de certaines délégations, (voir le paragraphe 3.34) qu'une capture accessoire de 300 tonnes pourrait être trop élevée.

Pseudochaenichthys georgianus dans la Sous-zone 48.3

Chaenocephalus aceratus dans la Sous-zone 48.3

(Annexe 6, paragraphes 104 à 106 et 107 à 108 respectivement)

3.37 Le Comité scientifique a pris note de l'examen de la part du WG-FSA de ces stocks sans commentaire.

Conseils de gestion

3.38 Etant donné le problème de "capture accessoire" associée aux captures de cette espèce, les conséquences probablement défavorables sur d'autres espèces dont la taille de stock est peu élevée (par exemple *N. gibberifrons*) et un lien évident entre le stock et le recrutement dans le cas de *C. aceratus*, le Comité scientifique a recommandé qu'aucune capture directe de ces espèces ne soit effectuée et que les captures accessoires soient réduites à un minimum pour permettre le repeuplement de ces stocks.

Notothenia squamifrons dans la Sous-zone 48.3

(Annexe 6, paragraphes 110-113)

3.39 Une inquiétude fut exprimée sur le fait que cette espèce, d'une relativement grande longévité, possède un rendement potentiel faible et qu'aucune estimation de mortalité ou de recrutement n'était disponible.

Conseils de gestion

3.40 Le WG-FSA n'a pas pu recommander de TAC parce que l'état du stock était inconnu. Le Comité scientifique a pris note de ce fait.

3.41 Certaines délégations ont exprimé l'opinion qu'en l'absence d'information qui permettrait de calculer un TAC ou même un rendement potentiel, deux options devraient être présentées. L'une des options serait que la Commission recommande un arrêt de toute pêche directe. Si cette option était choisie, l'on s'attend à ce que le stock augmente. La deuxième option était de permettre une pêche directe à un niveau donné. Dans ce cas, il ne serait pas possible de prédire l'effet sur le stock.

Dissostichus eleginoides dans la Sous-zone 48.3
(Annexe 6, paragraphes 115 à 119)

3.42 L'on a exprimé une certaine inquiétude sur le fait que les niveaux de capture ont quadruplé d'un facteur quatre au cours des deux dernières années et que le WG-FSA n'a pas pu évaluer l'état du stock. On a noté que la pêcherie à la palangre exploitait des classes plus âgées et que la productivité de cette espèce était faible en dépit d'une fécondité élevée.

Conseils de gestion

3.43 Le WG-FSA a suggéré une méthode pour évaluer le niveau possible d'un rendement admissible. Même sans la moindre information sur la taille du stock, il est possible de calculer le rendement pour différents niveaux de la taille du stock inexploité (en prenant, par exemple, la formule de Gulland indiquant que le rendement est égal à la moitié du produit de la mortalité et de la biomasse inexploitée). La mortalité naturelle est estimée à 0,06 (Kock, Duhamel et Hureau, 1985).

Biomasse	Rendement admissible
8 000 tonnes	240 tonnes
40 000 tonnes	1 200 tonnes

Etant donné que le montant de 40 000 tonnes représente à peu près cinq fois l'estimation du stock obtenue par la RFA lors de sa campagne d'étude de 1984/85, cela pourrait être considéré comme une limite supérieure raisonnable en attendant que d'autres données soient présentées. Le Comité scientifique a considéré que ceci pouvait constituer une base utile pour l'établissement d'un TAC. Cependant, l'écart entre le TAC fixé sur la base de l'estimation d'étude et celui basé sur la supposition selon laquelle la biomasse était cinq fois plus élevée que l'estimation présentée dans le rapport, s'avérait si grand que ces estimations ne pouvaient être utilisées que comme grandes lignes d'un TAC.

Patagonotothen brevicauda guntheri dans la Sous-zone 48.3
(Annexe 6, paragraphes 121 à 127)

3.44 Le Comité scientifique pris note des analyses du WG-FSA sans aucun commentaire.

Conseils de gestion

3.45 Le Comité scientifique approuva le point de vue du WG-FSA que "le caractère incertain de la valeur de mortalité naturelle et le manque de séries chronologiques montrant les tendances des niveaux de biomasse empêchent l'évaluation précise de la taille actuelle du stock. En l'absence d'évaluations fiables de mortalité naturelle pour juger les autres analyses possibles, et en l'absence d'information sur la taille actuelle du stock, les niveaux de capture ne devraient pas être fondés sur les résultats de la VPA se servant des calculs de $F_{0.1}$ et de présomptions sur le recrutement. Le statut actuel de ce stock est inconnu".

Conseils généraux de gestion

3.46 Suite à l'examen de l'état des stocks de poissons dans la Sous-zone 48.3, le Comité scientifique a discuté la situation générale. La Commission établit des mesures de conservation pour les stocks individuels depuis quelques années.

3.47 La délégation soviétique était de l'avis que cette méthode d'évaluation par stock était adéquate pour assurer la conservation des ressources de poissons.

3.48 Toutes les autres délégations présentes ont considéré qu'une autre option entraînant la clôture de la pêche pour une période d'au moins un an, en attendant une autre évaluation, devrait être présentée à la Commission afin d'être prise en considération. L'état de tous les stocks dans la zone était soit inconnu, dû au manque de données, soit incertain, dû à de grandes différences en ce qui concerne les résultats des différentes analyses, soit réduit et ayant besoin d'être protégé. Dans le cas de stocks réduits qui avaient souffert d'un défaut de recrutement, il n'était pas évident que les captures accessoires soient suffisamment petites pour garantir un repeuplement. Par conséquent, l'efficacité d'une approche par stock était relativement faible.

3.49 Il fut demandé au Responsable du WG-FSA de préparer un commentaire exposant les données, les analyses et les campagnes d'étude qui seraient exigées afin d'améliorer la connaissance des stocks.

3.50 Les avantages que l'on pourrait attendre d'une fermeture limitée seraient: une augmentation des stocks considérablement réduits et un accroissement des autres stocks à des niveaux de productivité plus élevés.

Sous-zone 48.2 (îles Orcades du Sud), (Annexe 6, paragraphes 128 à 135)

3.51 Le Comité scientifique a noté avec inquiétude que des données insuffisantes étaient à la disposition du WG-FSA pour compléter toute estimation. A l'heure actuelle, deux stocks sont exploités, *C. gunnari* et *N. gibberifrons*.

Conseils de gestion

3.52 Le conseil de gestion offert par le WG-FSA était le suivant: "en raison du manque de données, le Groupe de travail n'a pas pu recommander de TAC pour aucune des deux espèces. Au cas, cependant, où l'insuccès du recrutement de *C. gunnari* s'avèrerait réel, le stock devrait être protégé, jusqu'à preuve du contraire", ce qui fut noté.

Au cours de la discussion sur ce conseil, deux opinions ont été exprimées. La première, selon laquelle quelques TAC de précaution devraient être envisagés, faute d'évaluation. La seconde, exprimant qu'en raison de la nature sporadique de l'existence de *C. gunnari* et *N. gibberifrons* dans la zone, aucune limitation de capture n'a été exigée.

Sous-zone 48.1 (péninsule Antarctique), (Annexe 6, paragraphes 135 à 140)

3.53 Le Comité scientifique a fait des commentaires semblables sur le rapport du WG-FSA comme dans le paragraphe 3.51 pour la zone des îles Orcades du Sud.

Conseils de gestion

3.54 En raison du manque de données, le Groupe de travail n'a pas pu recommander de TAC pour l'une ou l'autre espèce. Au cours de la discussion sur ce conseil, deux opinions ont été exprimées. La première stipulait que faute d'évaluation, quelques TACs de précaution devraient être pris en considération. La deuxième considérait qu'en raison de la nature sporadique de l'existence de *C. gunnari* et *N. gibberifrons* dans la zone, aucun niveau maximum de capture n'était exigé.

ZONE STATISTIQUE 58 (Annexe 6, paragraphes 141 à 143)

Sous-zone 58.4 (Annexe 6, paragraphes 144 à 146)

Division 58.4.4 (Hauts-fonds Ob et Lena),
(Annexe 6, paragraphes 147 à 150)

3.55 Le Comité scientifique a approuvé le rapport du WG-FSA sans aucun commentaire sur les questions ci-dessus.

3.56 Le Dr Lubimova a annoncé que des efforts seraient effectués afin de présenter des données historiques distinctes sur les hauts-fonds Ob et Lena .

Sous-zone 58.5, Division 58.5.1 (îles Kerguelen),
(Annexe 6, paragraphes 151 à 180)

Champscephalus gunnari dans la division 58.5.1

3.57 Le Comité scientifique a noté avec inquiétude que l'analyse effectuée par le WG-FSA avait relevé certains problèmes relatifs à la stratification de la campagne d'étude commune URSS/France en 1988. Ces problèmes et leurs solutions sont exposés au paragraphe 158 du rapport du Groupe de travail.

Conseils de gestion

3.58 Le WG-FSA déclara que "vu que le stock de la dernière décennie ne comportait qu'une cohorte tous les trois ans, celui-ci devrait être géré avec prudence jusqu'à ce que toute information complémentaire soit recueillie, ce qui permettrait de déterminer si une post-ponte élevée ou une mortalité naturelle analogue puisse expliquer l'épuisement des cohortes. Sur la base des données de la CPUE, il serait sage de présumer que la cohorte actuelle dans la pêcherie est d'une importance comparable aux fortes cohortes précédentes de 1979 et 1982. Ainsi, pendant la saison 1989, la biomasse de la cohorte de 1985 aurait pu être de l'ordre de 23 à 45 000 tonnes, et être donc considérablement affectée par la capture de 23 000 tonnes. Un faible niveau de mortalité par pêche devrait permettre de résoudre la question et de savoir si une mortalité naturelle élevée était la cause de l'épuisement de la cohorte. Si une survie importante s'avère possible chez le poisson d'âge actuel, cela aura l'effet souhaité à savoir l'augmentation du nombre de classes d'âge dans la pêcherie, ainsi qu'un recrutement

de cohortes sur la pêcherie plus fréquent que l'intervalle actuel de trois ans. De même, le niveau de capture en 1990 pourrait ne pas dépasser celui des cohortes précédentes âgées de quatre ans, c'est-à-dire dans une marge de 0 à 6 000 tonnes".

Le Comité scientifique a noté que la dernière phrase était ambiguë. Il a été convenu que cela voulait dire que les captures de même niveau que les captures récentes provenant de nouvelles cohortes âgées de 4 ans ne devrait pas en être dépassées pendant la prochaine saison.

Dissostichus eleginoides dans la Division 58.5.1
(Annexe 6, paragraphes 160 à 166)

3.59 Le Comité scientifique prit note du rapport du WG-FSA sans commentaire.

Conseils de gestion

3.60 *D. eleginoides* est une espèce d'une grande longévité ayant probablement une faible productivité malgré une fécondité élevée (voir paragraphe 3.42). Une évaluation du stock est exigée d'urgence afin d'estimer le niveau de la capture pour stabiliser le stock. L'addition de la capture cumulative à l'estimation de la campagne d'étude permet d'obtenir une estimation approximative de 38 000 tonnes pour la biomasse non-exploitée. L'application de la règle de Gulland à cette estimation donne un TAC de 1 100 tonnes.

Notothenia rossii dans la Division 58.5.1
(Annexe 6, paragraphes 167 à 170)

3.61 Le Comité scientifique a pris note du rapport du WG-FSA sans commentaire.

Conseils de gestion

3.62 Les mesures de conservation (pas de pêche dirigée) concernant le stock adulte seront appliquées jusqu'au début des années 90. Les tendances observées dans la partie juvénile du stock exigent que leur contrôle soit poursuivi. Les estimations de biomasse seront requises pour pouvoir affirmer que le stock s'est largement reconstitué avant la moindre reprise d'exploitation.

Notothenia squamifrons dans la Division 58.5.1
(Annexe 6, paragraphes 171 à 180)

3.63 Le Comité scientifique a pris note du rapport du WG-FSA sans commentaire.

Conseils de gestion

3.64 Le manque d'information sur les modes de recrutement rend difficile la prédiction objective des tendances futures du stock. Cependant, étant donné les tendances observées d'exploitation et l'état actuel du stock, protection du stock de *N. squamifrons* dans la division 58.5.1 sera facilitée par la clôture de la pêcherie dirigée sur cette espèce. De même, la récupération d'un stock déjà épuisé sera facilitée. Puisque seulement environ 15% du total actuel de la biomasse du stock est composé d'adultes et que la pêche dirigée sur d'autres espèces dans la région continuera, l'établissement de niveaux maximum de capture accessoire semble être nécessaire. Comme les niveaux des captures autorisées par la France pour cette zone n'ont pas été atteints, il est recommandé que les niveaux des captures accessoires futures soient considérablement inférieures à ces valeurs.

Division 58.5.2 (île Heard), (Annexe 6, paragraphes 181 à 182)

3.65 Le rapport du WG-FSA a été pris en compte, une fois qu'eut été noté le fait qu'il n'y avait jamais eu de pêche commerciale dans cette zone.

CONSEILS GENERAUX A LA COMMISSION (Annexe 6, Paragraphes 183 à 206)

3.66 Le WG-FSA avait fourni des réponses aux questions de la Commission esquissées dans CCAMLR-VII, paragraphes 114 à 116.

3.67 Le Comité scientifique a approuvé les conseils offerts à la Commission, excepté les deux suivants:

- en référence au paragraphe 193, Monsieur E. Balguerias (CEE) a indiqué que la protection de *C. gunnari* de l'âge d'un et de deux ans était assurée par l'utilisation d'un chalut semi-pélagique. Cela se fondait sur les résultats d'une comparaison des captures effectuées par une recherche espagnole et américano/polonaise en 1986/87; et

- en référence au paragraphe 204, le Dr Lubimova a fait remarquer que les mesures visant à minimiser et à évaluer le niveau des poissons larvaires ou juvéniles pris au cours des opérations de pêche du krill étaient en vigueur depuis ces quatre dernières années.

Besoins en données	Annexe 6, paragraphes 207 à 212
Analyse de données	Annexe 6, paragraphes 213 à 215
Nouvelles tendances dans les travaux d'évaluation	Annexe 6, paragraphes 216 à 217
Organisation de la prochaine réunion	Annexe 6, paragraphes 218 à 220

3.68 Le Comité scientifique a approuvé ces questions sans commentaire.

AUTRES QUESTIONS

3.69 Le Comité scientifique a convenu de prendre des dispositions budgétaires pour permettre au Directeur de données de consulter le président du Comité scientifique et le Responsable du WG-FSA.

RESSOURCES DE CALMARS

RESUME DES ACTIVITES RELATIVES AUX RESSOURCES DU CALMARS

4.1 Le Dr Beddington signala au Comité que pendant le mois de février 1989, une campagne de pêche exploratoire a été effectuée par deux navires de commerce japonais immatriculés, équipés de turlottes pour la pêche au calmar (avec à son bord, des experts scientifiques du Royaume-Uni). Ils pêchaient dans la Zone statistique 48.

4.2 Les captures à valeur commerciale provenaient de la Sous-zone 48.3, à quelques 185 milles nautiques à l'ouest des Shag Rocks. Un total de 8,23 tonnes de calmar *Ommastrephid*, *Martialia hyadesi* fut pêché (SC-CAMLR-VIII/BG/25). Des données de capture et d'effort à échelle précise furent déclarées au Secrétariat par le Royaume-Uni.

4.3 Le Dr Beddington indiqua qu'il avait obtenu des informations selon lesquelles un navire de Taiwan, équipé de turlottes pour la pêche au calmar avait effectué des captures à l'intérieur de la Zone de la Convention pendant l'année dernière.

4.4 En examinant les points développés ci-dessus, le Comité scientifique a convenu qu'il était peu probable que, dans un proche avenir, la pêche au calmar dans la Zone de la Convention ait quelque chance d'augmenter. Cela peut s'expliquer par un certain nombre de raisons, mais en bref, celles-ci pourraient être surtout attribuées au potentiel d'un marché de *M. hyadesi* limité, de caractère plutôt non-concurrentiel. Le Dr Lubimova croyait que la ressource n'était pas disponible en quantité suffisante ni d'une prévision adéquate pour s'avérer bientôt suffisamment importante comme ressource commerciale. Le Dr Shimadzu a déclaré qu'il était peu probable que les navires japonais exploitent le calmar dans un proche avenir.

4.5 Malgré les réserves exprimées au paragraphe 4.4, le Comité scientifique était cependant de l'avis que, étant donné l'importance écologique de l'ensemble du calmar, (particulièrement pour certains prédateurs rencontrés dans la Zone statistique 48), il y aurait certainement un grand mérite à garantir que les données de capture et d'effort à échelle précise effectuées sur les prochaines opérations de pêche au calmar (telles qu'elles sont fournies par le Royaume-Uni) soient déclarées à la Commission.

AVIS A LA COMMISSION

4.6 Le Comité scientifique attira l'attention de la Commission sur les captures de calmar effectuées pendant 1988/89 dans la Zone de la Convention par un pays non-membre. Il a été suggéré que l'établissement d'un moyen quelconque permettant d'obtenir des données de ce type de la part des pays non-membres devrait être examiné.

4.7 Le Comité scientifique recommanda vivement que les données de capture et d'effort à échelle précise provenant des opérations de pêche réalisées dans la Zone de la Convention soient soumises à la Commission. Il a été également suggéré que le Secrétariat en consultation avec les Membres les plus chevronnés dans le domaine de l'analyse des données et du processus employé dans les opérations utilisant des turlottes à calmar, développe un système de déclaration permettant de présenter les captures de calmar à la turlutte et les statistiques d'effort.

AMENAGEMENT ET CONTROLE DE L'ECOSYSTEME

5.1 Le Responsable, le Dr K. Kerry (Australie) a présenté son rapport (SC-CAMLR-VIII/11) et le rapport de la troisième réunion du Groupe de travail chargé du Programme de contrôle de l'écosystème (CEMP), qui s'est tenue à Mar del Plata, Argentine, du 23 au 30 août 1989 (Annexe 7). Les tableaux 3, 7 et 8 de cette Annexe fournissent un résumé détaillé des activités et des recherches connexes des Membres du CEMP.

5.2 Le Comité scientifique a noté que le Groupe de travail avait accompli d'excellents progrès en réponse au programme de travail approfondi établi au cours de la réunion du Comité scientifique (SC-CAMLR-VII, paragraphes 5.28 à 5.44) de l'année dernière. Le Comité scientifique a examiné le rapport du WG-CEMP, notant l'état actuel des progrès et ses implications ainsi que les futurs travaux s'avérant nécessaires.

PARAMETRES APPROUVES DE CONTROLE DES PREDATEURS

Sites et espèces

5.3 Le WG-CEMP avait examiné et révisé les sites et les espèces, en tenant compte des remarques des Membres et des groupes de spécialistes. La nouvelle liste des sites et des espèces se trouve à l'Annexe 7, paragraphes 7 à 19, tableaux 1 et 2. Par la suite, il avait été établi (après les actions spécifiées à l'Annexe 7, paragraphe 16) que le contrôle des albatros à sourcils noirs aux îles Kerguelen était inadéquat.

5.4 Le Comité scientifique a approuvé ces changements et a confirmé que la révision des listes des sites et des espèces était souhaitable et opportune, pour le contrôle des activités du CEMP dans certaines Zones d'étude intégrée et zones de réseau complémentaires.

5.5 Le Comité scientifique a noté et soutenu la sérieuse recommandation du WG-CEMP (Annexe 7, paragraphes 20 et 21) sur l'enregistrement et la protection des sites terrestres sur lesquels le contrôle des prédateurs à long terme de la CCAMLR est effectué (voir paragraphe 5.20).

Méthodes

5.6 Le contenu du livret de la CCAMLR "Méthodes standard pour le contrôle des paramètres d'espèces prédatrices" a été révisé en détail (Annexe 7, paragraphes 23 à 56) en tenant compte:

- a) des expériences des Membres les utilisant sur le terrain; et
- b) des analyses de sensibilité effectuées conformément au conseil donné dans SC-CAMLR-VII, paragraphes 5.26 a) et b) et élaborées plus amplement par le Secrétariat (WG-CEMP-89/13).

5.7 Le Comité scientifique a approuvé la recommandation du WG-CEMP que les chercheurs essaient de prélever des échantillons sur leurs sites, dans le but de détecter au moins un changement de 10% du paramètre mesuré à un niveau de fiabilité de 90%.

5.8 Le WG-CEMP a convoqué un sous-groupe afin de préparer une révision du livret des Méthodes standard qui tiendrait compte des informations mentionnées au paragraphe 5.6, ainsi que d'autres commentaires des Membres. Des informations supplémentaires sur la détermination du sexe des manchots par méthode numérique ont été préparées par le Dr D. Vergani (Argentine) et présentées pour considération à la dernière réunion du WG-CEMP.

Collecte des données

5.9 Le sous-groupe avait achevé la révision de cette section de toutes les fiches de méthodes standard existantes et les avait étendues à l'albatros à sourcils noirs conformément à l'Annexe 7, paragraphe 30. Cette documentation va être distribuée à tous les Membres de la Commission et aux groupes spécialistes du SCAR concernés pour le 1er décembre, en vue d'observations finales, avant d'être adoptée comme nouvelles méthodes standard sur le terrain.

Traitement et analyse de données

5.10 La révision des méthodes de collecte des données, et les discussions survenant de la conduite des analyses de sensibilité ont rendu nécessaire la préparation d'instructions pour le traitement et l'analyse des données. Il fut demandé au Secrétariat, en consultation avec des

spécialistes qualifiés en la matière, de préparer les sections sur l'analyse et le traitement de données pour le livret des Méthodes standard révisées. Ces méthodes seront distribuées à tous les Membres afin de préparer la discussion à la réunion du Groupe de travail pendant la période d'intersession. Afin de faciliter ces discussions, il a été proposé que le Directeur des données de la CCAMLR assiste à cette réunion.

Déclaration des données

- 5.11 a) Les changements relatifs au système de collecte, au traitement et à l'analyse des données exigent certaines modifications (parfois assez importantes) des versions actuelles des formulaires provisoires de déclarations des données (SC-CAMLR-VII/BG/8). Le Secrétariat, en consultation avec le Responsable du WG-CEMP, est prié de les modifier dès que possible et de les faire circuler à tous les Membres de la Commission pour examen et commentaires (Annexe 7, paragraphe 114), afin que les formulaires de déclaration (y compris la soumission des données en information utilisable sur des ordinateurs différents) puissent être discutés, révisés si nécessaire et approuvés lors de la prochaine réunion du WG-CEMP;
- b) les procédés de contrôle et de validation logique des données exigent de plus amples développements, et le Directeur des données devrait les examiner tel que cela est esquissé dans l'Annexe 7, paragraphes 113 et 115, et qu'il devrait préparer une proposition qui serait considérée lors de la prochaine réunion du WG-CEMP; et
- c) aussitôt après la mise au point des procédés de présentation et d'accès de données (paragraphes 13.1 et 13.7) et l'approbation des formulaires de déclaration, le résumé des données devrait être remis le 30 septembre au plus tard, chaque année, par tous les Membres ayant indiqué qu'ils contrôlent les paramètres approuvés utilisant des méthodes standard sur des sites également approuvés. La soumission rétrospective des données remises devrait être aussi exigée.

Evaluation des paramètres

5.12 Un travail plus approfondi est exigé afin de permettre une évaluation critique des limitations des paramètres actuellement approuvés (Annexe 7, paragraphe 55). Les Membres furent priés de s'y préparer avant la prochaine réunion du WG-CEMP.

RECHERCHE DIRIGEE SUR LES PREDATEURS

5.13 Le Comité scientifique souligna l'ampleur considérable de la recherche:

- a) qui examine les nouveaux paramètres qui peuvent avoir un potentiel de contrôle (Annexe 7, paragraphes 64 à 66, Tableau 7); et
- b) qui recueille les données fournissant les références nécessaires à l'interprétation des changements dans les paramètres de contrôle des prédateurs. (Annexe 7, paragraphes 68 et 69, Tableau 8).

DONNEES ENVIRONNEMENTALES POUR LE CONTROLE DES PREDATEURS

5.14 Les principales caractéristiques environnementales ayant une influence directe sur les prédateurs et devant être enregistrées sur les sites terrestres de contrôle furent examinées (Annexe 7, paragraphes 61 et 62, Tableau 6). Le Secrétariat, en consultation avec le Responsable du WG-CEMP, est prié de préparer et de faire circuler avant la prochaine réunion du WG-CEMP, la rédaction provisoire des instructions standard pour l'enregistrement de ces paramètres.

5.15 Les caractéristiques écologiques exerçant une influence indirecte sur les prédateurs à travers leurs effets sur la distribution et l'abondance des proies furent examinés en fonction des besoins de contrôle des proies (voir paragraphe 5.19).

CONTROLE DES PROIES

5.16 En révisant le contrôle des proies, le WG-CEMP avait tenu compte des commentaires suggérés l'an dernier par le Comité scientifique (SC-CAMLR-VII, paragraphe 5.40) en ce qui concerne la priorité absolue accordée à cette question; le WG-CEMP disposait également des rapports effectués par le WG-Krill et les réunions du WS-KCPUE, ainsi que d'une analyse des données de capture du krill à échelle précise (WG-CEMP-89/9).

Conception d'études

5.17 Le WG-CEMP remarqua l'inaptitude du WG-Krill à commencer à fournir des précisions pour les campagnes d'étude sur le contrôle des proies, puisque celles-ci sont liées à l'interprétation des paramètres de prédateurs à contrôler. Il y remédia en fournissant un résumé détaillé des caractéristiques appropriées des prédateurs, à la fois en termes généraux et pour chacune des Zones d'étude intégrée (Annexe7, paragraphes 58 à 60, tableaux 4 et 5). Le WG-CEMP nota également les avantages des données effectuées sur une échelle spatiale légèrement plus grande et devant le délai fixé (Annexe 7, paragraphe 87).

Méthodes d'évaluation

5.18 Le WG-CEMP remarqua que, bien que le WG-KRILL ait identifié l'échantillonnage des filets et le prélèvement d'échantillons acoustiques comme étant, à l'heure actuelle, les meilleures méthodes permettant d'effectuer les estimations d'abondance et de distribution du krill, il n'a cependant pas été en mesure de fournir les moindres protocoles de méthode standard.

5.19 Le Dr R. Holt (USA) a pris les fonctions de coordonnateur des études d'efficacité de l'échantillonnage par filet du WG-CEMP et assurera la liaison avec le Responsable du WG-Krill en ce qui concerne les études de ce sujet.

Données écologiques pour le contrôle des proies

5.20 Le WG-CEMP a compris que la liste complète des besoins en données sur l'environnement (SC-CAMLR-VI, Annexe 4, Tableau 6) était en cours de révision par le WG-Krill.

Considérations d'ordre général

5.21 En considérant le sujet global du contrôle des proies, le Comité scientifique a noté que cette question était complexe et a ressenti que les progrès récents avaient été décevants. Il a recommandé, en toute priorité, que le WG-Krill, en consultation avec le WG-CEMP si nécessaire:

- a) développe des conceptions appropriées pour des campagnes de contrôle des proies dans les Zones d'étude intégrée et leurs environs:
- b) prépare des méthodes standard pour les aspects techniques de telles campagnes d'étude;
- c) examine les données applicables sur l'environnement exigées dans le contexte des exigences du CEMP pour le contrôle des proies (c'est-à-dire en termes d'échelles spatiales et temporelles concernées). La proposition, de la part de la délégation des USA, d'étudier la disponibilité de données satellitaires applicables et d'exposer, à la prochaine réunion du Comité scientifique, leur applicabilité au CEMP ainsi que les méthodes d'accès, de traitement et d'analyse de ces données, a été acceptée avec reconnaissance; et
- d) développe des plans d'opération pour des campagnes d'étude intégrée en coopération, surtout dans les Zones d'étude intégrée.

5.22 En entreprenant ces tâches, le Comité scientifique a attiré l'attention du WG-Krill sur les documents supplémentaires utiles présentés à la réunion actuelle: SC-CAMLR-VIII/BG/4, 5, 8, 9, 10, 28, 29, 30, 31, 32 et 49.

5.23 Le Comité scientifique a souligné combien il était important d'intégrer la recherche entreprise sur les prédateurs, les proies et les aspects du milieu. En particulier, il a été reconnu que la recherche en coopération entre les nations, liant des études sur le krill, ses

prédateurs et l'environnement, serait utile. L'encouragement d'une collaboration étroite entre le WG-Krill et le WG-CEMP représente l'un des moyens efficaces d'atteindre ce but.

Implications de l'analyse à échelle précise de données sur le krill

5.24 Le WG-CEMP a noté que l'analyse des données à échelle précise pour les Sous-zones 48.1, 48.2 et 48.3 est importante dans l'évaluation de l'état du krill dans les Zones d'étude intégrée et les zones adjacentes. Cette analyse a aussi fourni la première nette indication qu'une proportion substantielle de l'exploitation récente de krill avait eu lieu à l'intérieur des secteurs d'alimentation des prédateurs en cours de reproduction contrôlés par la CCAMLR, et en particulier au sein des Zones d'étude intégrée de la péninsule Antarctique et de la Géorgie du Sud (Annexe 7, paragraphes 83, 84 et 90).

5.25 Reconnaissant l'importance, pour le CEMP des données de capture du krill à échelle précise, le Comité scientifique a répété sa recommandation que les exigences concernant la déclaration de données à échelle précise sur les captures de krill devraient être modifiées pour comprendre les Sous-zones 48.1, 48.2 et 48.3 entières (voir les paragraphes dans la section sur le krill).

5.26 En vue des études prévues ci-dessus au paragraphe 5.21, le WG-CEMP :

- a) a recommandé que l'on continue à recueillir des données par trait de chalut; et
- b) a demandé aux Membres de faire une synthèse des données sur la taille des populations de prédateurs, sur leurs régimes alimentaires et bilans énergétiques, afin de fournir des estimations des besoins en krill des prédateurs dans les Zones d'étude intégrée, au moins pendant leurs saisons de reproduction (Annexe 7, paragraphes 91 et 92).

5.27 Le Comité scientifique a appuyé ces recommandations. Cependant, il a noté que l'estimation des besoins énergétiques (et, par là même, la consommation de krill) des prédateurs demande l'évaluation soignée des valeurs appropriées de paramètres à utiliser dans de nombreuses parties des modèles nécessaires. Les tentatives antérieures de production de modèles similaires mais plus généraux (par exemple pour la Géorgie du Sud, dans SC-CAMLR-VIII/BG/12 et 15) fournissent un point de départ utile. Les données récentes importantes sur les bilans énergétiques spécifiques à une activité (par exemple SC-CAMLR-VIII/BG/13 et 14) et les formes et secteurs d'alimentation des phoques et des manchots

(WG-CEMP-89/22) demanderont, cependant, une évaluation critique en prévision de la standardisation (par exemple entre les Régions d'étude intégrée et entre les espèces à l'intérieur des zones).

5.28 Le Comité scientifique a demandé que le Responsable du WG-CEMP discute avec les Membres et d'autres spécialistes et groupes de spécialistes appropriés de la meilleure façon de progresser vers cet objectif important. Des propositions spécifiques devraient être présentées à la prochaine réunion du WG-CEMP.

QUESTIONS GENERALES

Applicabilité du CEMP aux stratégies de gestion de la CCAMLR

5.29 Le WG-CEMP avait répondu brièvement aux demandes:

- a) du Comité scientifique, sur la question de l'utilisation des informations du CEMP dans la gestion des pêcheries dans la Zone de la Convention (SC-CAMLR-VII, paragraphe 5.44); et
- b) du WG-DAC, par la voie du Comité scientifique, sur l'aptitude du CEMP à détecter des changements dans les relations écologiques et à reconnaître les effets de dépendances simples entre les espèces, y compris faire la distinction entre les fluctuations naturelles et celles produites par les pêcheries (CCAMLR-VII, paragraphe 141).

5.30 Le WG-CEMP a noté que

- a) son travail de définition de l'exactitude et la précision des évaluations des paramètres de prédateurs a fourni des ébauches de réponses à ces questions;
- b) il étudie activement différents points-clés sur les rapports entre les indices de prédateurs et l'abondance/la disponibilité des proies. Cependant, toutes ces questions, en particulier la dernière partie de la question du WG-DAC, sont des sujets complexes qui demandent à être étudiés plus profondément;

- c) certains Membres ont déjà produit des communications abordant ces points stratégiques. Une discussion complémentaire aura lieu lors de la prochaine réunion de WG-CEMP; et
- d) l'on ne s'attend pas à ce que les indices de prédateurs dérivés du CEMP fournissent un indice utile de l'abondance totale du stock des proies, mais qu'ils fournissent un indice utile du niveau de la disponibilité des proies aux prédateurs (Annexe 7, paragraphe 103).

5.31 Le Comité scientifique a convenu de discuter ces réponses à la question numéro 7 de l'Ordre du jour.

Analyse d'interdépendance entre le contrôle des prédateurs et celui des proies

5.32 L'an passé, le Comité scientifique recommanda que le WG-CEMP étudie différents aspects de cette question (SC-CAMLR-VII, paragraphes 5.22 et 5.23). Les Membres n'ont pas répondu à la demande de suggestions et d'informations explicites (SC-CAMLR-VII, paragraphe 5.43). Le WG-CEMP pensait que la cause en était les difficultés qu'ils éprouvaient à répondre et qu'une meilleure compréhension du genre de données à collecter lors des opérations de contrôle, résoudrait le problème.

5.33 Le Comité scientifique approuva la demande du WG-CEMP exigeant que les Membres répondent aux questions initiales afin qu'elles puissent être considérées à la prochaine réunion du WG-CEMP.

Atelier CCAMLR/CIB sur l'écologie alimentaire des baleines mysticètes australes

5.34 Le rôle de cet Atelier est de permettre une évaluation fonctionnelle des baleines mysticètes, indicatrices possibles des changements susceptibles de provenir de l'exploitation du krill.

5.35 Cet Atelier aurait dû se tenir à San Diego, USA, en septembre 1989. Le rapport (SC-CAMLR-VIII/8) des Co-responsables de la CCAMLR (Dr J. Bengtson, USA et M. D. Miller, Afrique du Sud) indique que la CIB demanda, sur le conseil de son Responsable (Dr J. Harwood, Royaume-Uni), de reporter la réunion à 1991, en raison d'engagements

antérieurs et plus pressants, pris par d'éventuels participants à l'Atelier CIB, concernant l'Evaluation détaillée organisée par la CIB (censée être achevée en 1990).

5.36 Le Comité scientifique réaffirma ses engagements vis à vis de l'Atelier, et chargea les Co-responsables de demander au Dr Harwood d'avertir la CCAMLR quand les analyses attendues par les participants à la CIB seraient suffisamment avancées, afin qu'une nouvelle date soit fixée pour l'Atelier.

Promotion du CEMP

5.37 Le WG-CEMP demanda au Secrétariat de produire un document sur les origines, buts et progrès du CEMP. Il a été suggéré que sa distribution en dehors de la CCAMLR pourrait servir à promouvoir le CEMP dans d'autres pays (Annexe 7, paragraphes 124 et 125).

5.38 Le Comité scientifique convint que l'étude sur le CEMP (SC-CAMLR-VIII/BG/51) était utile et que le Secrétariat devrait la mettre à jour avant chaque réunion du WG-CEMP. Il sembla inopportun de distribuer à un public externe un document conçu pour l'usage interne. Par contre, le Secrétariat fut chargé de préparer, pour une diffusion plus large, un court article sur le CEMP et d'en distribuer une ébauche, dans le but de provoquer des commentaires avant la prochaine réunion du WG-CEMP.

Prochaine réunion

5.39 Le WG-CEMP a insisté sur l'importance du maintien de rapports étroits avec le WG-Krill, principalement pour s'assurer que les besoins du CEMP en ce qui concerne le contrôle des proies, étaient satisfaits.

5.40 L'on a noté un certain nombre de questions essentielles qu'il faudrait discuter et sur lesquelles il faudrait agir aussitôt que possible, afin de faire avancer le travail du WG-CEMP. Le Comité scientifique a largement approuvé une réunion du WG-CEMP en 1990, et, c'est à l'unanimité qu'il fut déclaré qu'elle devrait se tenir conjointement avec le WG-Krill, de préférence au même emplacement.

5.41 Le Comité scientifique a accepté, avec reconnaissance l'invitation lancée par la délégation de l'Union soviétique d'accueillir une réunion du WG-CEMP, prévue pendant la période d'intersession en 1990, à la suite de la réunion du WG-Krill.

5.42 La Délégation du Royaume-Uni a déclaré qu'en cas d'impossibilité, une réunion séparée du WG-CEMP (ayant principalement trait aux prédateurs), à une date et en un lieu différents, ne serait pas justifiée sur la base des tâches convenues comme étant urgentes (SC-CAMLR-VIII/11, paragraphe 35). Dans ces circonstances, elle préférerait que la prochaine réunion du WG-CEMP soit reportée à 1991 (et se tienne conjointement avec le WG-Krill). En attendant, le seul point vraiment urgent (révision du livret des Méthodes standard), serait traité par correspondance pendant la période d'intersession du Comité scientifique.

Responsable

5.43 Le Dr Kerry a informé le WG-CEMP de son désir de démissionner en tant que Responsable. Le Comité scientifique l'a remercié d'avoir guidé le CEMP pendant ses six premières années, témoins de grands progrès. Le Dr Bengtson (USA) fut proposé et accepté à l'unanimité comme nouveau Responsable.

AVIS A LA COMMISSION

5.44 Le Comité scientifique avisa la Commission de la nécessité impérieuse d'accorder une forme de protection aux sites terrestres du CEMP. Ceci attira l'attention de la Commission sur les raisons exprimées à l'Annexe 7, paragraphes 20 et 21.

5.45 Le Comité scientifique attira l'attention de la Commission sur la recommandation indiquant (paragraphe 5.11 a)) qu'une fois les protocoles sur la soumission des données approuvés, les Membres qui contrôlent les paramètres approuvés d'espèces sélectionnées sur certains sites désignés, en se servant des méthodes standard approuvées, devraient soumettre ces données au Secrétariat chaque année, au plus tard le 30 septembre. Dans le cas de données rétrospectives, se conformant au même critère, celles-ci devraient aussi être soumises dès que possible.

5.46 Le Comité scientifique recommanda que le WG-CEMP se réunisse en 1990 conjointement avec la réunion du WG-Krill.

POPULATIONS DE MAMMIFERES ET D'OISEAUX MARINS

6.1 Lors de la septième réunion du Comité scientifique, un résumé des informations sur l'état et les tendances des populations de mammifères et d'oiseaux marins a été examiné (SC-CAMLR-VII/9). Ce résumé avait été préparé avec l'aide du Sous-comité du SCAR chargé de la biologie des oiseaux, le Groupe de spécialistes du SCAR sur les phoques, et le Comité scientifique de la Commission internationale baleinière.

6.2 Au cours de la période d'intersession, le Secrétaire exécutif a demandé aux Responsables du Groupe de spécialistes du SCAR sur les phoques et du Sous-comité du SCAR chargé de la biologie des oiseaux, s'ils seraient disposés à continuer le recueil et la mise à jour des données se rapportant à l'état et aux tendances des populations de phoques et d'oiseaux antarctiques. Le Président du Sous-comité chargé de la biologie des oiseaux a répondu qu'un examen des populations d'oiseaux sera entrepris à la prochaine réunion du Sous-comité (qui doit se tenir en 1990), qu'il se terminera à la réunion de 1992 et que les résultats seront disponibles avant la réunion du Comité scientifique de la CCAMLR en 1992. Le Secrétaire du Groupe sur les phoques a, quant à lui, indiqué qu'un examen des populations des phoques serait entrepris d'après un programme semblable à celui exposé ci-dessus.

6.3 Le Dr Kerry a attiré l'attention du Comité scientifique sur le rapport de l'observateur de la CCAMLR à la dernière réunion du Comité scientifique de la Commission internationale baleinière (SC-CAMLR-VIII/10). Ce document énumère les évaluations récentes des populations de baleines basées sur les données provenant des campagnes de repérage IDCR/CIB.

6.4 Le Comité scientifique a convenu qu'un examen détaillé des populations de phoques et d'oiseaux antarctiques devrait être entrepris tous les cinq ans, ce qui est compatible avec l'emploi du temps indiqué par les groupes du SCAR.

6.5 Il a été noté que la prévision d'un examen détaillé des populations de mammifères et d'oiseaux tous les cinq ans n'exclut pas les questions soulevées se rapportant à l'état de ces populations chaque fois que la discussion de tels sujets semble justifiée.

6.6 E. Marschoff, notant la diminution des populations de l'éléphant de mer austral (*Mirounga Leonina*) dans certains secteurs de l'Antarctique, a suggéré que l'on demande au Groupe de spécialistes du SCAR sur les phoques et au Sous-comité du SCAR chargé de la biologie des oiseaux, de fournir des conseils au Comité scientifique lorsque des déclins

importants de population sont identifiés. Le Comité scientifique a convenu de solliciter de tels conseils, notamment en ce qui concerne:

- a) les causes probables ou possibles du déclin des populations particulières de mammifères et d'oiseaux marins; et
- b) les mesures qui pourraient être prises pour enrayer ces diminutions.

6.7 Le Dr Croxall a noté que de nouvelles informations relatives aux populations en diminution du grand albatros (*Diomedea exulans*) sont à présent disponibles (CCAMLR-VIII/BG/6). Il est maintenant tout à fait évident que le déclin de cette population est dû principalement à une mortalité accidentelle occasionnée par des blessures ou encore par les engins de pêche en activité dans les pêcheries thonières utilisant des palangres à l'extérieur de la Zone de la Convention.

6.8 La Commission avait demandé au Président de correspondre avec les Responsables du Groupe de spécialistes du SCAR sur les phoques et le Sous-comité du SCAR chargé de la biologie des oiseaux au sujet de la mortalité accidentelle, de l'ingestion de substance en matière plastique, et de l'enchevêtrement des oiseaux dans les débris marins. Le Sous-comité chargé de la biologie des oiseaux a noté que l'incidence de l'ingestion de matières plastiques par les oiseaux marins à l'intérieur de la Zone de la Convention est géographiquement très étendue et affecte une proportion élevée d'espèces ainsi que d'individus au sein de certaines populations. Le Sous-comité a également fait des suggestions précises sur un contrôle et des recherches adéquats. La réponse du Groupe de spécialistes sur les phoques a suggéré de normaliser un programme d'échantillonnage dans les colonies de reproduction pour contrôler l'impact de l'enchevêtrement des pinnipèdes dans les débris marins. Le Groupe sur les phoques a également indiqué que la CCAMLR devrait obtenir des informations plus détaillées sur l'enchevêtrement des phoques en mer afin d'évaluer l'ampleur de ce problème.

6.9 Le Comité scientifique a noté que bien que les questions portant sur l'évaluation et la prévention de la mortalité accidentelle soient à l'heure actuelle traitées par la Commission, il serait souhaitable et opportun que le Comité scientifique examine ces questions et fournisse des conseils à la Commission sur la marche à suivre. Le Comité scientifique a convenu qu'à l'avenir, il examinerait ces questions, soit dans le cadre des discussions portant sur les populations de mammifères et d'oiseaux marins, soit comme nouvelle question de l'ordre du jour.

DEVELOPPEMENT D'APPROCHES DE CONSERVATION
DES RESSOURCES MARINES VIVANTES DE L'ANTARCTIQUE

7.1 Lors de la dernière réunion de la Commission, on rechercha les conseils du Comité scientifique sur (CCAMLR-VII, paragraphes 140 à 141) sur les points suivants:

"définitions opérationnelles concernant l'épuisement et les niveaux à atteindre pour le repeuplement de populations épuisées", et

"la capacité du Programme de contrôle de l'écosystème de la CCAMLR (CEMP) à détecter des changements dans les rapports écologiques et de reconnaître les effets de dépendances simples entre les espèces, y compris la distinction entre les fluctuations naturelles et celles dues à la pêche".

7.2 Suite à une correspondance entre le Président du Comité scientifique et le Groupe de travail de la Commission pour le développement d'approches de conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique (WG-DAC) pendant la période d'intersession, ces questions ont été déférées aux groupes de travail spécialistes du Comité scientifique, à savoir le Groupe de travail sur le krill (WG-Krill), le Groupe de travail chargé de l'évaluation des stocks de poissons (WG-FSA), le Groupe de travail chargé du Programme de contrôle de l'écosystème de la CCAMLR (WG-CEMP), ainsi qu'à l'Atelier sur l'Etude par simulation de la CPUE du krill (WS-KCPUE) pour des observations critiques pouvant être prises en compte par le Comité scientifique afin de fournir des avis à la Commission.

7.3 Tous les groupes de travail avaient examiné les questions de la Commission, mais aucun d'eux n'avait pu y accorder suffisamment de temps pour les discuter en profondeur. Les réponses ont été notées dans les rapports des groupes, et les extraits pertinents ont été rédigés par le Secrétariat pour être examinés par le Comité scientifique (SC-CAMLR/BG/56).

7.4 L'Atelier sur l'Etude par simulation de la CPUE du krill a noté que l'aptitude à déceler des changements dans l'abondance du krill en utilisant les données sur la CPUE est limitée (voir paragraphes 2.16 et 2.19); de plus, celui-ci a remarqué que les effets de cette limitation sur une stratégie de conservation, était une question qui devrait avant tout être transmise au WG-Krill.

7.5 Le WG-Krill a convenu qu'à ce stade il n'avait aucune contribution à apporter à la préparation des avis au Comité scientifique sur les questions de la Commission, mais qu'à l'avenir, il lui serait peut-être possible d'aider le WG-CEMP en formulant ses avis sur les paramètres du krill.

7.6 Dans ce contexte, le Comité scientifique a aussi considéré SC-CAMLR-VIII/BG/17. En présentant ce document, M. Miller a indiqué qu'à son avis, l'approche exposée à grands traits, bien qu'elle se concentrât sur le krill (voir aussi le paragraphe 2.30), serait, dans une certaine mesure, applicable dans le contexte plus large du développement d'un procédé opérationnel de gestion des ressources marines vivantes dans la Zone de la Convention. Cette approche est déjà employée par d'autres organisations internationales de pêche (CIB, CIPASE et CIEM) et son développement est basé sur quatre principes d'action suivants:

- a) une base d'évaluation de l'état d'une ressource dans la région considérée (un "estimateur");
- b) un algorithme pour spécifier les niveaux appropriés d'activités de réglementation (une "loi pour réglementer les captures") qui est fonction de l'évaluation;
- c) une base d'évaluation de la performance du procédé de gestion (lié aux deux composantes ci-dessus); et
- d) une définition opérationnelle de l'Article II de la Convention afin de fournir des critères d'évaluation de la performance.

Le procédé de gestion suggéré consiste donc en une combinaison d'une "loi de contrôle" et d'un "estimateur" (a) et b) ci-dessus).

7.7 On ne prétend pas que l'approche globale suivie dans le document soit la seule possible, et les délégations soviétiques ainsi que japonaises ont exprimé quelques réserves sur certaines présomptions fondamentales à sa formulation en ce qui concerne la pêcherie du krill.

7.8 Le Dr Shimadzu considérait qu'une approche différente ou plus directe devrait être étudiée avant le développement des modèles de simulation. Cette approche estimerait la biomasse du krill dans les régions exploitées, l'advection du krill en fonction des lieux de pêche, les taux d'exploitation du krill ainsi que la quantité de krill prise par les prédateurs dans les lieux de pêche. Ce dernier point, en particulier, serait important pour l'évaluation de l'éventuel impact des activités de pêche de krill sur les prédateurs locaux.

7.9 M. Miller a fait remarquer (ainsi que dans SC-CAMLR-VIII/BG/17) qu'il est déplacé de n'exprimer que des doutes. Il faudrait fournir d'autres hypothèses, vraisemblablement meilleures, ou indiquer l'importance des erreurs dans les premières présomptions. De telles informations sont précisément celles qui peuvent mettre à l'épreuve tout procédé de gestion pouvant être suggéré, et non pas uniquement celui exposé dans ce document.

7.10 Le Comité scientifique a fait bon accueil à cette initiative et le Dr Lubimova, en particulier, a souligné l'importance des questions traitées et la nécessité de leur accorder une considération approfondie. Le Comité a donc convenu que les approches de gestion de la pêcherie du krill, telles qu'elles étaient discutées dans SC-CAMLR-VIII/BG/17 devraient être adressées au WG-Krill pour être traitées en détail.

7.11 Le WG-FSA nota qu'une définition valide et utile du niveau du stock auquel le recrutement pourrait être entravé serait la biomasse minimale du stock reproducteur évaluée pour ce stock. Ainsi, si le stock reproducteur actuel présentait le niveau le plus faible observé, l'objectif de la gestion devrait être d'assurer que les niveaux des futurs stocks ne soient pas inférieurs à celui-ci. Dans ce contexte, il fut noté dans SC-CAMLR-VIII/BG/47 que, tenant compte de la taille moyenne du stock reproducteur sur un certain nombre d'années, les coefficients de variation correspondants et le nombre d'années où la taille du stock reproducteur était faible, un certain niveau fut introduit comme mesure de stabilité du stock reproducteur. Le WG-FSA a également noté qu'il existait un nombre d'incertitudes considérables quant à l'évaluation de tous les stocks considérés.

7.12 Le WG-CEMP nota les progrès effectués sur la définition de l'exactitude et la précision des évaluations des paramètres des prédateurs étudiés. Il étudia également la possibilité de distinguer entre les changements qui se présentent dans la disponibilité de nourriture provenant de l'exploitation commerciale et les changements dus à des fluctuations naturelles dans l'environnement biologique et physique. Vu la complexité de ce sujet, et les besoins éventuels d'études par modélisation, aucun conseil n'a pu être fourni à présent. Un travail et une discussion ultérieurs s'avèrent nécessaires.

7.13 Le Dr Croxall présenta SC-CAMLR-VIII/9 qui étudiait la possibilité d'utilisation des indices d'état et de performance des prédateurs (soit, les paramètres des prédateurs étudiés par le CEMP) dans le cadre des stratégies de gestion des pêcheries de la CCAMLR.

7.14 Ce document suggérait que la conception d'un système d'évaluation annuelle de la manière globale dont changent les indices aux niveaux du paramètre, de l'espèce, du site et de la région devrait s'avérer relativement aisé, et fort souhaitable. Certaines recommandations de gestion proviendraient d'une étude des modes de changements dans les indices des prédateurs, compte tenu des données environnementales biologiques et physiques pertinentes et disponibles. De telles recommandations seraient susceptibles de surgir uniquement dans le cas d'un effet général important à large échelle, ou de répercussions critiques locales. Celles-ci devraient toutefois être appliquées, même sans aucune preuve que l'exploitation est, ou a été, un facteur contribuant. Cela s'explique du fait que si les populations de prédateurs courent un danger quelconque, l'exploitation, quel qu'en soit le niveau, si elle est effectuée à des périodes et en des lieux critiques, risque d'avoir des répercussions importantes et néfastes. Quelques exemples possibles d'actes de gestion, comprenant des restrictions sur la taille, les saisons et l'emplacement des captures de krill, furent comparés dans des perspectives de facilité de mise en application, de conséquences pour la pêche et de probabilité d'aide aux prédateurs.

7.15 Le Dr Lubimova exprima des doutes en ce qui concerne le paragraphe 7.14 et nota qu'il comprend un certain nombre d'idées spéculatives basées sur une approche au problème uniquement en ce qui concerne les prédateurs. Quoique ce document ait été distribué aux Membres dans toutes les langues officielles de la Commission, ces idées n'ont pas fait l'objet d'une discussion détaillée lors de cette réunion.

7.16 Il fut unanimement convenu que des approches telles que celles esquissées dans SC-CAMLR-VIII/9, ainsi que les commentaires exposés au paragraphe 7.15, méritaient un examen et un développement plus approfondis. Le WG-CEMP fut encouragé à discuter ce sujet dans son ensemble lors de sa prochaine réunion.

7.17 De ces considérations, deux domaines généraux du travail du Comité scientifique qui furent identifiées comme contribuant au développement d'approches de conservation;

- a) le travail concernant les évaluations mêmes, dans les domaines clés concernant la coordination et l'intégration d'études, qui permettrait de définir des options de gestion adéquates. Un exemple pourrait être l'étude du flux de krill dans la région de la Péninsule et des îles Shetland du Sud, en conjonction avec la

détermination de l'impact des prédateurs sur les stocks, entraînant à l'établissement d'un bilan des interactions prédateurs-proies.

- b) la tâche d'ordre plus général concernant l'évaluation de l'efficacité des approches de gestion adoptées par la Commission, compte tenu des objectifs de la Convention. Il fut suggéré que le problème fondamental concerne la façon de traiter les incertitudes des évaluations possibles.

7.18 Le Comité scientifique a convenu qu'il était important que davantage de temps et d'effort soient consacrés à ces deux tâches. Pour cette raison, il fut convenu qu'en plus de la considération à apporter aux points mentionnés aux paragraphes 7.14 et 7.15 ci-dessus, les groupes de travail des spécialistes devraient reconsidérer les questions de la Commission ainsi que celle plus large du développement d'approches appropriées à la conservation, compte tenu de l'attention portée sur ce sujet par le Comité scientifique. Le travail des Membres en la matière fut reconnu, en particulier dans le contexte du WG-DAC de la Commission qui faciliterait cette étude.

7.19 Il fut reconnu que les besoins en données pour différentes approches de conservation pourraient s'avérer extrêmement différents et que le coût impliqué par une recherche d'approches inappropriées pourrait s'avérer élevé. Il fut donc convenu que la Commission devrait être chargée de fournir des indications plus spécifiques sur les questions stratégiques qu'elle souhaite que le Comité scientifique considère et sur lesquelles il pourrait donner quelques conseils.

COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

8.1 Le Comité scientifique de la CCAMLR a été représenté aux réunions suivantes durant la période d'intersession:

77ème Réunion statutaire du CIEM, Dr O. Østvedt (SC-CAMLR-VIII/BG/55)

Réunion annuelle 1989 du Comité scientifique de la CIB, Dr W. de la Mare
(SC-CAMLR-VIII/10)

Réunion de l'Exécutif BIOMASS, Prof. J.-C. Hureau

Réunions se rapportant à l'EPOS, Prof. J.-C. Hureau

8.2 Les observateurs à la CIEM et au Comité scientifique de la CIB ont présenté leurs rapports au Comité scientifique. Comme le Professeur Hureau était absent, le Dr Kock a rendu compte des réunions se rapportant à l'EPOS, et le Dr Croxall a rendu compte de la réunion de l'Exécutif BIOMASS. Le Dr Croxall a également signalé que l'Atelier du SCAR sur "l'Ecologie de la Zone des glaces de mer de l'Antarctique", qui se tiendra en Norvège et auquel le Professeur Hureau aurait dû assister en tant qu'observateur du SC-CAMLR, avait été reporté à la période du 17 au 24 mai 1990.

8.3 En présentant son rapport sur la réunion de la CIEM, le Dr Østvedt a noté que le Secrétariat possédait le résumé des communications présentées à la réunion de la CIEM, et a mentionné que les travaux d'un certain nombre de groupes de travail de la CIEM étaient utiles à ceux du Comité scientifique, en ce qui concerne notamment le recueil des données de contrôle du milieu et les techniques d'évaluation des stocks. Les travaux des groupes de travail chargés de l'application de méthodes hydroacoustiques au zooplancton et de la sélectivité du maillage ont également été mentionnés.

8.4 En présentant son rapport sur la réunion du Comité scientifique de la CIB, le Dr de la Mare a discuté les progrès effectués dans l'étude de la méthodologie de l'évaluation et des différents procédés de gestion. Il a aussi rendu compte des estimations les plus récentes des populations de grandes baleines de l'océan Austral, et a noté que, même en tenant compte des hauts coefficients de variation pour ces estimations, les nombres sont faibles, mais que dans certains cas ces estimations doivent être ajustées du fait que la campagne d'étude ne couvrait pas tout, et qu'il faudrait s'attendre à des révisions supplémentaires.

8.5 Le Comité scientifique a été informé que le SCAR avait publié "La biologie et l'écologie du krill antarctique - une Revue", (D. Miller et I. Hampton), Série scientifique BIOMASS n° 9, 1989 avec le support financier de la CCAMLR. Le Président a noté que des exemplaires de cette publication avaient été envoyés au Secrétariat.

8.6 Le Dr Croxall a noté que l'Exécutif BIOMASS avait décidé que le colloque sur l'évaluation finale du programme BIOMASS se tiendrait du 18 au 21 septembre 1991, juste avant ou après le Congrès du SCAR sur les sciences en Antarctique qui aura lieu en République fédérale d'Allemagne. Avant le colloque, il y aura une série d'ateliers pour mettre au point l'évaluation des données de la FIBEX. Dès que les détails sur ces ateliers sont disponibles, ils seront fournis au Secrétariat. L'Exécutif a également parlé de l'avenir du Centre des données de la BIOMASS. Celui-ci restera à la British Antarctic Survey à Cambridge jusqu'en 1994. Si les fonds pour son entretien ne sont plus disponibles après cette date, l'Exécutif a recommandé qu'il soit transféré à la CCAMLR.

8.7 Le Dr Kock a indiqué qu'une réunion aura lieu début décembre à Texel, en Hollande, pour discuter des résultats des deux premiers legs de la campagne EPOS, et qu'un Atelier de recherche sur les poissons, faisant partie de cette campagne, sera prévu en 1990, à titre provisoire.

8.8 L'Observateur du SCAR (Dr K. Kerry) remarqua que SCAR XXI se tiendra à Sao Paulo, Brésil, du 15 au 27 juillet 1990, et que le Sous-comité chargé de la biologie des oiseaux et le Groupe de spécialistes sur les phoques s'y réuniront.

8.9 L'Observateur de la COI (Dr P. Rothlisberg) présenta un document (SC-CAMLR-VII/BG/57) sur les activités de la COI dans l'océan austral. Ce document avait déjà été soumis à la Quinzième réunion du Traité sur l'Antarctique. Il mentionna également les activités de la COI présentant un certain intérêt à la CCAMLR, dont les détails ne figuraient pas dans le document, y compris ceux du programme de l'OSLR (Ocean Science in Relation to Living Resource).

8.10 La proposition provenant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), suggérant que la CCAMLR signe une convention sur le Plan global d'action pour la conservation, la gestion et l'utilisation des mammifères marins, a été discutée. Cette proposition, qui sera examinée au sein de la Commission, est présentée en détail dans CCAMLR-VIII/8, et les objectifs du Plan global sont résumés dans CCAMLR-VIII/BG/13.

8.11 Le Comité scientifique a convenu d'une réponse adéquate à la proposition en question: le Secrétaire exécutif transmettra au PNUE l'idée que les dispositions de la CCAMLR, la Convention pour la conservation des phoques de l'Antarctique (CCAS) et d'autres éléments du Système du Traité sur l'Antarctique traitent adéquatement des sections pertinentes du Plan global, puisque cela s'applique à l'Antarctique, et que, par ailleurs, la CCAMLR serait contente de fournir au PNUE les rapports sur ses travaux qui pourraient s'avérer utiles.

8.12 Après les rapports des observateurs, il a été convenu que le Comité scientifique serait représenté aux prochaines réunions comme suit:

78ème Réunion statutaire de la CIEM, du 1 au 12 octobre, Copenhague, Danemark,

- Dr O. Østvedt

Réunion annuelle 1990 du Comité scientifique de la CIB, du 10 au 23 juin 1990,
Noordwilkshout, Hollande

- Dr W. de la Mare

Atelier du SCAR sur "l'Ecologie de la Zone des glaces de mer de l'Antarctique",
du 17 au 24 mai 1990, Norvège

- Professeur J.-C. Hureau, ou, au cas où il ne soit pas à même de remplir cette fonction, le Dr J. Croxall

XXIème Réunion du SCAR, Sao Paulo, Brésil

- Dr J. Croxall

REVISION ET PLANIFICATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITE SCIENTIFIQUE

ACTIVITES DURANT LA PERIODE D'INTERSESSION

9.1 Au cours des années précédentes, le Président du Comité scientifique, en consultation avec les Responsables des Groupes de travail, avait esquissé le schéma des activités d'intersession afin d'aider le Secrétariat dans l'organisation de ses travaux. L'an dernier, il a été décidé qu'un tel projet pourrait aussi aider tous les Membres dans la préparation des réunions annuelles du Comité scientifique et de ses organes auxiliaires (SC-CAMLR-VII, paragraphes 8.1 à 8.2). De même, un programme des activités a été préparé et distribué peu après la réunion.

9.2 Le Comité scientifique a reconnu que le projet s'est avéré utile et que ce serait une expérience à renouveler.

COORDINATION DES ACTIVITES SUR LE TERRAIN POUR LES RECHERCHES SAISONNIERES SUR LE TERRAIN, DE 1989/90 ET 1990/91.

9.3 L'an dernier, le Comité scientifique demanda au Secrétariat de conserver, de mettre à jour chaque année et de distribuer un récapitulatif des projets de recherche, entrepris à l'échelon national (SC-CAMLR-VII, paragraphes 8.8). Ce résumé permettra aux Membres et au Comité scientifique d'assurer la coordination de ces projets de recherche en faveur de la CCAMLR. Certains aspects particuliers ayant trait à la coordination de la recherche sur le terrain seront traités par les Groupes de travail spécialistes du Comité Scientifique.

9.4 Suite à la décision du Comité scientifique, le Secrétariat pria les représentants nationaux de la CCAMLR de lui fournir des informations sur les recherches prévues pour les saisons 1989/90, 1990/91 et 1991/92. Le Secrétariat dressa ensuite un récapitulatif des projets de recherche des Membres pour les saisons en question et le distribua à titre de SC-CAMLR-VIII/BG/3.

9.5 Il a été souligné que ceci ne signifiait nullement que ces activités aient forcément lieu, mais que c'était plutôt le signe que l'on souhaitait effectivement qu'elles aient lieu, ce qui offrirait l'occasion d'une éventuelle collaboration.

9.6 Il a été indiqué que cette demande d'information avait été envoyée peu après celle destinée à obtenir les Rapports sur les activités des Membres et que ces deux rapports comportaient des informations analogues mais non identiques, ce qui compliquait la tâche de certains Membres pour la compilation des documents. L'on a aussi fait remarquer que le document SC-CAMLR-VIII/BG/3 n'était disponible que vers la fin de la réunion et ne comprenait pas encore d'informations sur les projets de plusieurs Membres, ce qui réduit son utilité pour la coordination des recherches.

9.7 Il a été convenu que l'on devrait demander au Secrétariat d'examiner l'étendue des informations réclamées aux Membres et présentées à la Commission ainsi qu'au Comité scientifique, non pas dans l'intention de modifier l'information exigée, mais afin de réexaminer les moyens et le moment opportun pour soumettre les demandes d'information, sous quelle forme celles-ci sont présentées, ainsi que l'heure à laquelle elles sont remises au Comité scientifique.

9.8 L'an dernier, le Dr I. Barrett (USA) renseigna le Comité scientifique sur l'existence d'une méthodologie spéciale appliquée au Southwest Fisheries Centre (La Jolla) pour permettre l'élaboration d'un cadre de stratégie pour les projets de recherche à long terme (SC-CAMLR-VII, paragraphe 8.11).

9.9 Le Dr Barrett signala au Comité scientifique qu'il avait remis au Secrétariat une documentation complémentaire sur cette méthode, telle qu'il l'avait entreprise et qu'il l'avait présentée aux participants à la réunion du WG-Krill, s'est tenue au Centre en 1989. Ceci est indiqué dans SC-CAMLR-VIII/4, paragraphes 97 et 98. Le Dr Barrett a aussi fait référence à un document portant sur la planification stratégique pour le programme des ressources marines vivantes de l'Antarctique effectué par les Etats-Unis (SC-CAMLR-VIII/BG/50); celui-ci décrit brièvement l'application du procédé. Les participants comprenaient plusieurs Membres du Comité scientifique.

BUDGET POUR 1990 ET PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1991

10.1 Le Comité scientifique a présenté une proposition pour le budget de 1990 et les prévisions budgétaires de 1991, conformément aux recommandations exprimées sur les activités de la période d'intersession à venir. Les budgets proposés, comme ils ont été approuvés par la Commission, figurent à l'Annexe 8.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE SCIENTIFIQUE

11.1 E. Marschoff (Argentine) proposa le Dr T. Lubimova (URSS), et le Dr Y. Shimadzu (Japon) proposa le Dr G. Duhamel (France) à la Vice-Présidence du Comité scientifique. En proposant les nominations, E. Marschoff et le Dr Shimadzu ont mentionné l'expérience considérable des Drs Lubimova et Duhamel dans le domaine de la recherche marine en Antarctique, leur participation active et leur précieuse collaboration aux travaux du Comité scientifique, ainsi que leur effort constant de coopération.

11.2 Les Drs Lubimova et Duhamel ont été élus à l'unanimité Vice-Présidents du Comité scientifique pour la période commençant dès la fin de la huitième réunion jusqu'à la fin de la réunion du Comité scientifique en 1991, conformément aux Règles 3 et 8 du Règlement intérieur.

11.3 Le Président a félicité les nouveaux Vice-Présidents de leur élection. Il a également rendu hommage à leurs prédécesseurs, M. Marschoff et le Dr Shimadzu, et les a remerciés leur soutien continuel et de leur précieuse collaboration aux travaux du Comité scientifique durant ces deux dernières années.

PROCHAINE REUNION

12.1 Conformément aux discussions tenues au cours de la réunion de 1988, les réservations d'hôtel ont été faites à Hobart en prévision de la neuvième réunion du Comité scientifique et de la Commission pour la période du 21 octobre au 2 novembre 1990.

12.2 Il a été noté que la réunion du WG-FSA a été prévue en collaboration avec la neuvième réunion du Comité scientifique et est fixée, à titre provisoire pour la période du 9 au 18 octobre 1990.

12.3 La date et les lieux des futures réunions seront fixés par la Commission.

AUTRES QUESTIONS

ACCES ET UTILISATION DES DONNEES DE LA CCAMLR

13.1 Le Comité scientifique a examiné les buts et les circonstances dans lesquels les données remises à la CCAMLR pourraient être utilisées. Le statut et l'utilisation appropriée de documents discutés lors des réunions de la Commission, du Comité scientifique et de chacun de leurs organes auxiliaires ont été également discutés. En particulier, les résultats des récentes discussions qui ont eu lieu au sein des Groupes de travail chargés de l'évaluation des stocks de poissons (SC-CAMLR-VII, paragraphes 3.3) et du contrôle de l'écosystème (SC-CAMLR-VIII/6, paragraphes 116 à 118) ont été considérés.

13.2 Le Comité scientifique affirma sa compréhension de l'usage approprié des documents et données de la CCAMLR (paragraphes 13.3 à 13.7). Le Comité scientifique recommanda que la Commission confirme si la perception des problèmes par le Comité scientifique était exacte ou non.

13.3 Toutes les données remises au Centre des données de la CCAMLR devraient être tout à fait disponibles pour les Membres afin de permettre l'analyse et la préparation des documents utilisés au sein de la Commission de la CCAMLR, du Comité scientifique et de leurs organes auxiliaires.

13.4 Les fournisseurs/propriétaires des données devraient conserver le contrôle sur toute utilisation de leurs données non publiées en dehors de la CCAMLR.

13.5 Lorsque les Membres exigent l'accès aux données dans le but d'effectuer des analyses ou de préparer des documents devant être examinés au cours des prochaines réunions des organes de la CCAMLR, le Secrétariat devrait fournir ces données et en informer les auteurs/propriétaires. Lorsque les données sont exigées pour d'autres usages, le Secrétariat, en réponse à une demande détaillée, ne fournira les données qu'après avoir obtenu l'autorisation des auteurs/propriétaires en question.

13.6 Les données contenues dans les documents préparés pour les réunions de la Commission, du Comité scientifique et de leurs organes auxiliaires ne devraient pas être citées ou utilisées dans la préparation de documents destinés à la publication en dehors de la CCAMLR sans l'autorisation des auteurs/propriétaires de ces données. De plus, parce que l'inclusion des documents dans la série "Communications scientifiques sélectionnées" ou dans toute autre publication de la Commission ou du Comité scientifique constitue une publication officielle, l'autorisation de publier les documents préparés pour les réunions de la Commission, du Comité scientifique et des Groupes de travail devrait être obtenue par écrit des fournisseurs/propriétaires des données et des auteurs des documents en question.

13.7 La déclaration suivante devrait se trouver à la page de garde de tous les documents de travail inédits ainsi que la documentation de référence examinée:

Ce document, présenté par la CCAMLR, est susceptible de contenir certaines données inédites, des analyses, et/ou des conclusions données sous réserve de modifications. Les données contenues dans le présent document ne doivent pas être citées ou utilisées pour des besoins autres que ceux des travaux effectués par la Commission de la CCAMLR, son Comité scientifique ou leurs organes auxiliaires, sans l'autorisation préalable des auteurs/propriétaires de ces données.

COLLECTE DES DONNEES SUR L'ENVIRONNEMENT

13.8 Le Dr Barrett, relevant les observations faites par le Dr Lubimova sur la nécessité d'obtenir une meilleure coopération, suggéra un moyen de contribuer à la collecte des données écologiques. Celui-ci comportait le développement d'un quadrillage normalisé des stations océanographiques à travers toute la Zone statistique de la Convention de la CCAMLR, ainsi qu'une série de méthodes de collecte des données qui, autant que possible, seraient d'abord appliquées par tout navire de la station. Le Dr Barrett se proposa d'entreprendre, à titre provisoire, la préparation d'un schéma préliminaire des stations et d'une série de méthodes devant être examinés par les Groupes de travail du Comité scientifique.

13.9 La proposition a reçu le soutien général, bien qu'il ait été reconnu que la mise en œuvre d'un tel programme dépasse les limites des Groupes de travail actuels. Il a également été reconnu que ce programme pouvait empiéter sur les programmes internationaux actuels tels que le Joint Global Ocean Flux Study (JGOFS) et le Programme international d'étude de la géosphère et de la biosphère (IGBP) et d'autres projets mentionnés dans le document SC-CAMLR-VIII/BG/57.

13.10 Il a été convenu que le Comité scientifique accepterait une suggestion du Dr Barrett en ce qui concerne le développement du programme, comprenant les critères de choix des stations, et des informations sur l'étendue d'autres initiatives, afin d'empêcher le chevauchement et la reproduction des programmes.

DOCUMENTS DU COMITE SCIENTIFIQUE

13.11 Le Dr Shimadzu a soulevé trois questions se rapportant aux documents soumis à la réunion du Comité scientifique:

- a) certains documents avaient été traités par les Groupes de travail et ne nécessitaient pas d'être soumis au Comité scientifique;
- b) certains documents peuvent ne pas avoir reçu toute l'attention qui leur était due; et
- c) de nombreux documents sont arrivés après les dates de soumission fixées, retardant leur distribution.

13.12 En ce qui concerne le point a), il a été convenu qu'un document ne devrait pas être resoumis après examen par un Groupe de travail à moins qu'il ait été révisé en en tenant compte, auquel cas, cela devrait être indiqué par l'auteur du document dans l'ébauche révisée. Il a aussi été convenu que les Membres devraient désigner leurs documents correctement: ceux destinés à un Groupe de travail, les documents de base et les documents de travail.

13.13 En réponse générale à ces problèmes, il a été proposé que le Président examine tous les documents de base reçus dans les délais fixés afin de déterminer s'ils pouvaient être apparentés à la question suggérée et s'ils avaient été correctement désignés. Les résultats de cette étude, y compris les considérations sur les documents dont il ne fallait pas tenir compte, devraient être examinés avec les représentants du Comité scientifique au cours de la réunion précédant le début de la réunion annuelle. Les communications reçus après la date limite ne seraient pas présentées au Comité scientifique ou à ses Groupes de travail à moins qu'ils ne fussent le résultat de demandes de la part de la Commission ou du Comité scientifique.

DEMANDE DE STATUT D'OBSERVATEUR PAR L'ASOC

13.14 Vers la fin de la réunion, le Président a reçu une lettre de Madame L. Goldsworthy (Observateur de l'ASOC à la Commission) demandant d'avoir accès au Comité scientifique en qualité d'observateur. Il a été rappelé que la Commission avait décidé que l'observateur de l'ASOC ne devrait avoir accès qu'aux séances plénières de la Commission (CCAMLR-VIII, paragraphes 153 à 156). Quelques Membres ont soutenu la participation de l'ASOC dans les travaux du Comité scientifique, mais il a été convenu que la décision sur ce point devait être exposée à la Commission.

REGLEMENT INTERIEUR

13.15 Une proposition avait été exprimée quant à un amendement de la Règle 8 du Règlement intérieur afin d'assurer qu'un Président du Comité scientifique ne soit pas également un représentant ou le conseiller d'un Membre. Cela rejoint une proposition qui fut faite à la Commission. Il a été indiqué que tout changement au Règlement intérieur du Comité devait être approuvé par la Commission.

ADOPTION DU RAPPORT

14.1 Le rapport de la huitième réunion du Comité scientifique fut examiné et adopté.

CLOTURE DE LA REUNION

15.1 Le Président a remercié les Membres et les autres participants, notamment les Responsables des Groupes de travail et les Rapporteurs, pour leur coopération et soutien. Il a remercié les interprètes pour leur patience. Il a tout spécialement mentionné le Secrétariat, exprimant à quel point il lui savait gré d'avoir réussi à préparer et à traduire les documents dans les délais voulus, et de tous les autres travaux de soutien de la réunion. Il a vivement félicité le Secrétaire exécutif pour avoir su rassembler une équipe aussi compétente et efficace.